



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

Délibération
VAH/ED

2024 - 148 SIGNATURE DE LA CONVENTION SAINTES VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 22

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAÏ Ammar, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, DEREN Dominique, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy

Excusés ayant donné pouvoir : 8

ARNAUD Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, BUFFET Martine à CAMBON Véronique, CARTIER Nicolas à BARON Thierry, EHLINGER François à DEREN Dominique, MELLA Florent à CATROU Rémy, PARISI Evelyne à DRAPRON Bruno, TERRIEN Joël à CALLAUD Philippe, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

Absents excusés : 5

BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence, CHABOREL Sabrina, DELCROIX Charles, TORCHUT Véronique

Secrétaire de séance : TOUSSAINT Charlotte

Date de la convocation : 07/11/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n°2017-98 du Conseil municipal du 27 septembre 2017, transmise en Sous-préfecture le 26 octobre 2017, relative à la reprise en régie municipale du label Ville d'art et d'histoire,

Vu la délibération n°2021-82 du Conseil municipal du 12 juillet 2021, transmise en Sous-préfecture le 19 juillet 2021, relative au renouvellement du label Ville d'art et d'histoire entre la Ville de Saintes et le Ministère de la Culture,

Vu la délibération n°2023-87 du Conseil municipal du 13 juillet 2023, transmise en Sous-préfecture le 18 juillet 2023, relative au renouvellement de la convention Saintes Ville d'art et d'histoire,



Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 15 octobre 2024,

Vu la décision préfectorale portant attribution du renouvellement du label Ville d'art et d'histoire de Saintes en date du 18 novembre 2024,

Considérant que depuis 1989, Saintes fait partie des 206 villes labellisées Ville d'art et d'histoire (29 territoires en Nouvelle-Aquitaine),

Considérant que la mise en œuvre du label repose sur un partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales, formalisé, après attribution du label, par la signature d'une convention renégociable tous les dix ans,

Considérant que les Villes et Pays d'art et d'histoire s'engagent à développer une politique culturelle autour de l'architecture, des patrimoines, de l'urbanisme et des paysages qui se décline notamment en :

- Présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, y compris dans ses aspects les plus contemporains ;
- Sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- Initiation du public jeune à l'architecture, aux patrimoines, à l'urbanisme et au paysage ;
- Proposition d'actions de médiation culturelle de qualité par un personnel qualifié en direction des publics, qu'il s'agisse des habitants ou des visiteurs.

Considérant que de 1990 à 2017, la Ville de Saintes a missionné l'Atelier du Patrimoine de Saintonge, association loi 1901, pour mettre en œuvre les objectifs et les actions du label,

Considérant que depuis le 1er janvier 2018, la Ville de Saintes a repris la gestion du label Ville d'art et d'histoire en régie directe et qu'elle assure la coordination et le rayonnement des actions de médiation du patrimoine de Saintes,

Considérant la convention « Ville et Pays d'art et d'histoire », signée le 13 septembre 2007 entre l'Atelier du Patrimoine et le Ministère de la Culture,

Considérant qu'un travail de concertation a été engagé avec les différents partenaires locaux et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine qui fixent les enjeux suivants pour le projet Saintes Ville d'art et d'histoire 2024-2034 :

- Permettre l'accès à tous aux patrimoines par une approche ludique et conviviale
- Développer les actions pour le jeune public et les familles
- Renforcer la mise en tourisme du patrimoine, participer à l'attractivité et à l'économie du territoire
- Valoriser les savoir-faire de Saintes et les faire rayonner



- Favoriser l'appropriation des patrimoines, faire émerger la notion d'habitants – ambassadeurs

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler cette convention pour développer une stratégie patrimoniale reposant sur les orientations suivantes pour les dix ans à venir :

- Permettre l'accès à tous aux patrimoines par une approche ludique et conviviale
- Développer une politique des publics
- Créer un service de promotion et de valorisation de l'architecture et du patrimoine

Après consultation de la Commission « Vivre Ensemble » du jeudi 31 octobre 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant à signer la convention Ville d'art et d'histoire avec le Ministère de la Culture, et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 30

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,


Bruno DRAPRON



La secrétaire de séance,


Charlotte TOUSSAINT

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Convention [Ville et Pays d'art et d'histoire]

Entre

l'État, ministère de la Culture représenté par le préfet de région :

et

le « nom de la ville ou pays d'art et d'histoire », porté par Saintes
représenté (e) par son maire ou président Bruno Drapron

Préambule

Le label "Ville ou Pays d'art et d'histoire" est attribué par l'État, représenté par le préfet de région, après avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture.

Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes, qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Le projet culturel « Villes ou Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments - patrimoine naturel et paysager, architectural, artistique, urbain et mobilier, technique et ethnologique, immatériel – qui contribuent à l'identité d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

Il est mené sur la totalité du territoire labellisé, tant dans les centres-villes que dans les quartiers périphériques, les zones péri-urbaines et les zones rurales.

Un label de qualité

Objectifs

Les Villes et Pays d'art et d'histoire s'engagent à développer une politique culturelle autour de l'architecture, des patrimoines, de l'urbanisme et des paysages qui se décline notamment en :

- Présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, y compris dans ses aspects les plus contemporains ;
- Sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- Initiation du public jeune à l'architecture, aux patrimoines, à l'urbanisme et au paysage ;
- Proposition d'actions de médiation culturelle de qualité par un personnel qualifié en direction des publics, qu'il s'agisse des habitants ou des visiteurs.

Moyens

Les Villes et Pays d'art et d'histoire s'engagent à :

- Créer un service d'animation de l'architecture et du patrimoine composé d'un personnel qualifié agréé par le ministère de la Culture (chef(fe) de projet villes et pays d'art et d'histoire et guides conférenciers titulaires de la carte professionnelle),
- Développer des actions de formation à l'intention des personnels territoriaux, des médiateurs touristiques et sociaux, des associations,
- Développer un programme d'actions s'inscrivant dans le projet culturel de la collectivité,
- Assurer la communication et la promotion de l'architecture et du patrimoine à l'intention de publics diversifiés.

Un réseau national

Les Villes et Pays d'art et d'histoire constituent un réseau national. Aujourd'hui le réseau compte 206 Villes et Pays d'art et d'histoire.

En région Nouvelle-Aquitaine, le réseau est constitué de :

13 VAH : Bayonne, Bergerac, Bordeaux, Cognac, La Réole, Limoges, Pau, Périgueux, Rochefort, Royan, Saintes, Sarlat, Thouars

14 PAH : Grand Angoulême, Grand Châtellerauld, Charente-Limousine, Grand Poitiers, Grand Villeneuvois, Hautes Terres Corrésiennes et Ventadour, Ile de Ré, Mellois-en-Poitou, Monts et Barrages, Parthenay-Gâtine, Pyrénées Béarnaises, Saint-Jean-de-Luz Ciboure, Vézère et Ardoise, Vienne et Gartempe.

Ce réseau d'échanges, d'expériences et de savoir-faire bénéficie d'une promotion nationale par le biais d'une charte graphique déclinée à travers une collection de supports de communication : « Rendez-vous », « Parcours », « Focus », « Explorateurs », ainsi que des affiches et des cartes postales.

Le label ville d'art et d'histoire de Saintes

Le projet de renouvellement du label s'inscrit dans les défis que s'est fixée la ville de Saintes. Du fait de son rôle de centralité dans son bassin de vie, ces dynamiques s'articulent avec les orientations de la Communauté d'agglomération Saintes Grandes Rives l'agglomération, tout en affirmant ses spécificités propres. Le label répond ainsi à 4 dynamiques dont la mise en œuvre est déclinée en objectifs, actions et moyens.

→ **Dynamique 1 - Une ville singulière et plurielle**

- ° Mettre en lumière l'identité et la singularité de Saintes en s'appuyant sur tous les visages qui composent le paysage urbain ;
- ° Développer les équipements liés à la connaissance des patrimoines immobiliers et mobiliers du territoire ;
- ° Soutenir les initiatives de recherche scientifique.

Enjeux du label : La connaissance comme socle des projets

L'objectif est de s'appuyer sur le label VAH pour développer la recherche scientifique et favoriser la dynamique d'études de nos patrimoines, notamment lors des opérations de restauration ou d'aménagement. La mission de connaissance et d'études, inscrite comme maillon 1 de la chaîne projet du label VAH, doit permettre de renforcer l'interface entre les milieux scientifiques et le grand public, de rendre la connaissance plus accessible à tous. Cette mission d'expertise est déjà identifiée par les acteurs du territoire, il faut la conforter dans son réseau de structures ressources.

→ **Dynamique 2 - Une ville préservée et durable**

- ° Garantir la qualité du cadre de vie et l'équilibre nature-culture comme avenir ;
- ° Réussir la transition écologique ;
- ° Renouveler la ville sur elle-même en harmonie avec l'existant.

Enjeux du label : La transversalité architecture – urbanisme – environnement – biodiversité

L'objectif est de s'appuyer sur le label VAH pour mener des actions de médiation et de sensibilisation, d'aides à l'élaboration d'outils de gestion des patrimoines et de copilotage de chantiers de restauration. Parallèlement aux actions auprès du public, le label doit consolider son rôle d'espace ressources sur les outils de l'urbanisme patrimonial et les dispositifs de suivi des patrimoines protégés. Il est le levier pour tenir le pari ambitieux de concilier passé, présent et futur. Conçu comme un outil transversal, le label sert la connexion entre stratégie patrimoniale et transition écologique. Il engage la ville à porter la qualité du cadre de vie et la création architecturale au cœur des opérations d'aménagement.

→ **Dynamique 3 - Une ville accessible et inclusive**

- ° Renforcer la solidarité et favoriser le bien-vivre ensemble en luttant contre les exclusions et en s'appuyant sur la culture et les patrimoines ;
- ° Faire des jeunes une priorité ;
- ° Faire participer les habitants et usagers aux projets.

Enjeux du label : Le bien-être et l'accessibilité pour tous comme pilier de l'offre de découverte, la contribution à la concertation autour des projets, le renforcement des actions pour le jeune public, la refonte des outils de médiation en incluant les nouvelles formes de transmission.

L'objectif est de s'appuyer sur le label VAH pour redynamiser l'offre de découverte de la ville pour tous les publics en renforçant l'accès des publics éloignés de la culture et des publics handicapés. Le label doit rendre concrète la déclinaison de la stratégie globale incluant la signalétique, les parcours urbains, le renouvellement du CIAP, la mise en réseau des équipements et sites pour tous. Les outils de médiation mêleront l'approche classique à des formes plus ludiques, sensorielles et participatives avec comme moteur le futur CIAP, pour ouvrir les patrimoines et l'architecture à tous.

→ **Dynamique 4 - Une ville revitalisée et attractive**

- ° Revitaliser le cœur de ville (projet Action Cœur de Ville) ;
- ° Faire des patrimoines et de la culture un levier de développement ;
- ° Soutenir la création et l'économie de proximité ;
- ° Mettre en lumière les savoir-faire, notamment en matière d'artisanat et d'artisanat d'art.

Le patrimoine est positionné comme levier de la stratégie d'attractivité du territoire. La Ville de Saintes souhaite capitaliser sur les synergies insufflées par Action cœur de ville pour dynamiser son aménagement culturel et s'appuyer pour ce faire sur le label.

Enjeux du label : Le développement de partenariats et la fédération des acteurs, le renfort de la mise en économie qualitative des patrimoines.

L'objectif est de s'appuyer sur le label VAH pour contribuer à l'aménagement culturel et à l'attractivité du territoire. Cellule créatrice de liens avec les habitants, usagers et visiteurs, la mission VAH promeut les opérations de réhabilitation de l'habitat qualitatives en cœur de ville, valorise les savoir-faire et l'artisanat.

VU la délibération de [la ville de Saintes](#) du 12 juillet 2021 et du 13 juillet 2023 transmises en Sous-préfecture respectivement le 19 juillet 2021 et le 18 juillet 2023 ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 15 octobre 2024 ;

VU la décision du préfet de région du [\[date\]](#) attribuant le [\[renouvellement\]](#) du label ville /pays d'art et d'histoire ;

Entre le ministère de la Culture et [la ville de Saintes](#) portant le label [Ville d'art et d'histoire](#), il a été convenu ce qui suit :

Un projet culturel est mis en œuvre par [la ville de Saintes](#) portant le label [Ville d'art et d'histoire](#) pour valoriser le patrimoine dans ses multiples composantes et sensibiliser à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, avec l'appui technique, promotionnel et financier du ministère de la Culture selon les modalités ci-dessous.

Titre I - Les objectifs

Article 1 : Valoriser les patrimoines et promouvoir la qualité architecturale

1 Développer la recherche et la connaissance des patrimoines saints

Territoire qui ne dispose pas de pôle universitaire de recherches, Saintes a inscrit la connaissance des patrimoines comme socle fondamental dès sa labellisation Ville d'art et d'histoire en 1990. Saintes poursuivra sa stratégie de connaissance du patrimoine bâti, mobilier, paysager, archéologique, mémoriel dans une politique d'étude raisonnée des connaissances associant :

- ° La poursuite de recherches et études des patrimoines, le développement de campagne de collecte de mémoire à destination de tous les publics ;
- ° Le développement de partenariats de recherches avec les structures ressources, particulièrement les universités régionales et le service régional de l'inventaire
- ° L'accompagnement du volet connaissance du SPR qui va être renouvelé, du PLUi en cours d'élaboration et des outils de l'urbanisme patrimonial ;
- ° La diffusion des connaissances en s'appuyant sur la diversité des actions pour être accessible à tous : expositions, visites et parcours, publications et supports écrits numériques et imprimés, journées d'études et séminaires.

Le plan d'actions priorise 4 thématiques pour mettre en lumière l'identité saintaise : une cité gallo-romaine ; un foyer pour l'innovation artistique au fil du temps ; un fleuve, des patrimoines naturels et des activités ; un cadre urbain et paysager qui se réinvente.

2 Favoriser la préservation du patrimoine et des paysages

La préservation du patrimoine et des paysages a été identifiée comme un levier d'attractivité et de développement saints. Saintes VAH est déjà engagée dans la valorisation des patrimoines, mais le paysage et plus largement la prise en compte des patrimoines naturels seront renforcés dans une approche globale au service de la qualité du cadre de vie et des enjeux structurants du vivre-ensemble (habitat, économie, mobilités, services, cultures) combinant :

- ° Le copilotage des opérations de restauration des monuments historiques ;
- ° La participation à l'évolution des outils de l'urbanisme patrimonial ;
- ° L'accompagnement et la promotion des outils de protection et de gestion du patrimoine et des paysages ;
- ° La mise en réseau des espaces patrimoniaux et culturels en intégrant les enjeux environnementaux au cœur des cheminements et parcours ;
- ° Le renforcement de la sensibilisation aux patrimoines naturels, avec la même intensité que celle déployée pour le patrimoine architectural.

Les élus priorisent 2 leviers forts :

- ° L'évolution du Site Patrimonial Remarquable, moteur pour le projet urbain, dont le règlement doit être renouvelé. Porteur de recherches et réflexions permettant de lier habitat, conservation du patrimoine, développement durable, économie, création contemporaine, mobilités et perméabilités entre espaces public et privé, il constituera un outil d'urbanisme innovant.
- ° Le projet de protection de biodiversité et de valorisation des patrimoines naturels basé notamment sur l'atlas de la biodiversité communal et les plans de gestion des sites ainsi que des trames vertes et bleues.

3 Développer la prise en compte de la qualité urbaine, architecturale et paysagère dans les projets

Depuis 2018, le portage direct du label VAH par la municipalité permet une intégration plus forte au projet urbain et à l'évolution du cadre de vie. La mission VAH confortera son rôle de fédérateur des acteurs et participera à la promotion de l'architecture contemporaine, en assurant :

- ° Le renforcement de la prise en compte de la qualité de l'architecture, du cadre de vie et du paysage dans les outils de l'urbanisme (PLUi notamment)
- ° La promotion de la création architecturale à partir du projet de requalification du site Saint-Louis
- ° La garantie de la prise en compte et la mise en lumière du patrimoine dans les grandes opérations de revitalisation de la ville
- ° La consolidation des compétences des guides, médiateurs et agents impliqués dans ces thématiques

Le plan d'actions identifie 2 programmes comme moteur de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, tout en intégrant les enjeux environnementaux en transversalité dans tous les projets :

- ° Le projet Action Cœur de ville qui combine 5 axes : la requalification et la densification de l'habitat (lutte contre la vacance), la redynamisation des commerces, la reconnexion des quartiers et le développement de cheminements doux, le renforcement de l'offre de services publics et le patrimoine culturel pour créer une identité forte et améliorer le rayonnement de la ville.
- ° L'opération de requalification du site Saint-Louis, exceptionnel balcon sur la ville porteur de mémoires. L'opération intègre l'enjeu des espaces publics, du renouvellement des fonctions et des perméabilités. Il place la protection du patrimoine urbain et la création contemporaine qualitative au cœur du programme.

4 Valoriser l'architecture, le patrimoine et les paysages

Afin de renforcer l'image du territoire et de favoriser son attractivité, Saintes VAH informera sur les projets urbains, architecturaux et paysagers, les chantiers d'aménagement et de construction. Elle fera découvrir le territoire aux habitants, usagers et visiteurs par une programmation diversifiée et le développement des liens entre architecture, patrimoine, paysage et création contemporaine, en assurant :

- ° L'inscription des temps forts du patrimoine et de l'architecture comme marqueurs de la programmation annuelle ;
- ° L'amplification de la programmation autour des enjeux paysagers, environnementaux et de la transition écologique ;
- ° La veille sur l'actualité des chantiers en articulation avec les services urbanisme, l'UDAP, la DRAC et les professionnels privés ;
- ° Le positionnement du CIAP comme un espace de ressources et d'échanges également pour les professionnels.

Le plan d'actions identifie 2 axes comme moteur :

- ° Le renouvellement du CIAP, pensé comme une clé d'appréhension de la ville, de maillon entre les publics et les professionnels ;
- ° La programmation annuelle consolidant la valorisation de l'architecture contemporaine et la création architecturale.

5 Mettre en réseau les savoir-faire et les acteurs

Les 4 dynamiques de Saintes VAH sont un équilibre entre continuité et renouvellement. Continuité et consolidation en ce qui concerne la connaissance des patrimoines et la sensibilisation de tous les publics. Ouverture et renouvellement de nouveaux champs en ce qui concerne la prise en compte des patrimoines naturels et la mise en économie et en tourisme des patrimoines. La mission VAH met ainsi à la fois ses compétences au service du projet et mobilise les réseaux et savoir-faire des acteurs pour les nouveaux chantiers à mener, en veillant à :

- ° La consolidation du réseau de professionnels, architectes, urbanistes, paysagistes... en lien avec les structures ressources tels la DRAC, l'UDAP, le CAUE et les maisons de l'architecture régionales
- ° Le renforcement des échanges avec les services urbanisme, l'UDAP et les bailleurs pour être au plus près de l'actualité des chantiers
- ° La systématisation des partenariats avec les acteurs du territoire pour construire la programmation
- ° La construction de programmes de recherche et d'études multiacteurs

La réussite de ce plan d'actions comporte 3 leviers :

- ° La formation continue des agents au sein de la mission VAH
- ° L'organisation de séminaires interservices notamment sur les champs patrimoine – architecture – paysage - nature
- ° La participation aux dynamiques de réseaux : réseaux régional et national des VPAH, CAUE, Maisons de l'architecture régionales...

Article 2 : Développer une politique des publics

La ville de Saintes crée de manière permanente un service des publics dédié à la promotion de l'architecture, du patrimoine, de l'art dans l'espace public, de l'urbanisme et du paysage, disposant de locaux situés à l'**Hostellerie, 11 rue Mauny à Saintes**. Ils sont équipés d'un espace documentation accessible à tous, d'un matériel éducatif approprié et d'un espace polyvalent modulable (jauge totale 250 personnes). Le service se réserve la possibilité de faire appel aux guides conférenciers dans des missions d'animation et de médiation afin de renforcer sa capacité d'intervention.

§ 1 - Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural, urbain et paysager

Des actions de sensibilisation doivent permettre aux habitants d'être acteurs à part entière de la mise en valeur du patrimoine et de la qualité architecturale de leur environnement quotidien.

Cette démarche d'appropriation suppose la **création d'actions spécifiques** destinées à donner des clefs de compréhension.

La Ville s'engage, en collaboration avec ses partenaires, à mettre en place ou à développer un programme d'actions conduit par le/la chef(fe) de projet Ville d'art et d'histoire et son service.

Le programme d'actions est développé en **annexe n°1**.

L'espace documentation, accessible à tous, est pérennisé. Il répond à toute demande d'informations (recherches, élaboration de dossiers thématiques...) sur la restauration du patrimoine local, sur son histoire et son architecture, émanant d'habitants, d'institutions ou encore de collectivités.

La sensibilisation des habitants à leur cadre de vie, l'accompagnement des initiatives associatives et de toute démarche d'appropriation par les habitants ainsi que l'encouragement des projets participatifs restent des enjeux essentiels de la nouvelle convention. La mission VAH accompagne, qualifie ou valorise tout projet d'intérêt général relatif à la valorisation du patrimoine et de l'architecture. La programmation Saintes VAH est ainsi construite sur toute l'année et en lien étroit avec l'actualité des chantiers et programmes d'aménagement.

L'accompagnement des dispositifs liés à la Politique de la Ville (quartiers Boiffiers-Bellevue) est à développer (projets autour de la mémoire, valorisation des quartiers, appropriation des mutations des espaces publics...).

La communication sur l'histoire, le patrimoine et l'architecture de la ville en direction des nouveaux habitants, et des publics éloignés de la culture et des publics handicapés sera renforcée.

Les partenariats avec les différents acteurs de proximité, les acteurs locaux de terrain permettront de créer des relais du label sur l'ensemble du territoire. L'approche territoriale dans la mise en œuvre des propositions et des programmes annuels d'actions VAH sera privilégiée, encourageant ainsi la mobilité des publics.

Les échanges interservices seront développés pour rechercher une meilleure coordination des objectifs et un partage des priorités. La stratégie de formation mutuelle continuera d'être menée avec les services municipaux, intercommunaux et les différentes structures partenaires.

La mission VAH poursuivra sa participation à la formation continue des guides-conférenciers et médiateurs culturels. La mission VAH consolidera ses propositions d'ateliers avec la mission locale et les structures d'insertion.

Des temps de travail seront également maintenus avec les personnels enseignants et acteurs d'éducation, en mobilisant à la fois la connaissance des patrimoines et la pédagogie spécifique qu'ils impliquent (approche sensible, participative).

Les moyens de médiation et de diffusion seront diversifiés pour élargir les publics (plan de numérisation des patrimoines, approche participative et ludique, renouvellement des outils de médiation, CIAP positionné comme une interface entre les publics et les professionnels...).

§ 2 - Initier le public jeune à l'architecture, au patrimoine et au cadre de vie

Initiée et coordonnée par le/la chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire, **l'offre pédagogique s'adresse aux jeunes de la maternelle à l'université**. Elle s'inscrit dans le parcours d'Education artistique et culturelle (EAC) et se déroule sur l'ensemble du temps de vie des jeunes : temps scolaire, temps péri-scolaire, hors temps scolaire.

Saintes VAH propose de contribuer à la formation des enseignants et des encadrants de jeunes, de faciliter la rencontre des jeunes publics avec les œuvres architecturales et artistiques, de développer leurs pratiques artistiques et culturelles.

L'initiation et la sensibilisation des jeunes publics aux patrimoines constituent une priorité. À l'intention du public jeune, la ville crée de manière permanente des ateliers d'architecture et du patrimoine. Des locaux situés à l'Hostellerie sont aménagés pour recevoir le jeune public et équipés d'un matériel éducatif approprié. Certains des outils pédagogiques sont mobiles, pour pouvoir être utilisés en classe ou salle ou lors des ateliers en extérieur.

Initiés et coordonnés par le/la chef(fe) de projet Ville d'art et d'histoire et la référente Jeune public, les ateliers en temps scolaire s'adressent aux élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur (formation BTS). Une attention particulière est portée aux actions qui s'inscrivent :

- ° dans l'enseignement « histoire des arts ». Cet enseignement instaure des situations pédagogiques nouvelles favorisant les liens entre la connaissance et la sensibilité. Il « intègre l'histoire de l'art, par le biais des arts de l'espace, des arts du visuel et des arts du quotidien » (cf. BO du ministère de l'Éducation nationale n°32 du 28 août 2008). La ville propose de contribuer à la formation des enseignants, de faciliter la rencontre des jeunes publics avec les œuvres architecturales, de développer leurs pratiques artistiques et culturelles.

- ° dans le Parcours d'Education artistique et culturelle (EAC), qui se déroule sur l'ensemble du temps de vie des jeunes. Des projets particuliers peuvent être définis dans le cadre des projets d'établissement et des dispositifs partenariaux, par le biais de résidences missions d'artistes. Celles-ci sont menées particulièrement en faveur du Jeune public, de 3 à 18 ans.

- ° Des projets particuliers peuvent être définis dans le cadre des projets d'établissement et des dispositifs partenariaux (Education nationale, Agriculture notamment).

Des ateliers en temps périscolaire sont proposés pour les écoles élémentaires de Saintes.

Les activités hors temps scolaires à l'intention des jeunes et des familles seront renforcées, en lien avec les autres services culturels municipaux (musées et amphithéâtre). Des ateliers d'architecture et du patrimoine se dérouleront dans les quartiers défavorisés en lien avec les centres sociaux, les structures d'accueil et la mission locale et plus largement les structures engagées de la mise en œuvre de la Politique de la ville.

La Ville de Saintes s'inscrit dans la démarche Cité éducative, qui vise à favoriser les liens entre les établissements scolaires et le quartier de vie. Elle permet la compréhension des mutations urbaines et encourage la participation et la réinscription des jeunes publics dans les processus de changement.

Le/La chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire et son équipe de guides conférenciers travaillent en transversalité avec les services municipaux et territoriaux (enfance, jeunesse, sports) et en collaboration avec les différents partenaires (Éducation nationale, structures culturelles, Office de tourisme, associations et acteurs de la cohésion sociale).

En fonction des thématiques développées, les ateliers font appel à de multiples compétences : architectes, plasticiens, urbanistes, paysagistes, scientifiques et techniciens du patrimoine, artisans, designers, musiciens, danseurs,

comédiens, écrivains ...

Les principales thématiques proposées de manière indicative sont développées en annexe n°1.

§ 3 - Accueillir les visiteurs

A l'intention des visiteurs est mis en place un programme de visites-découvertes, conçu à l'intention des **individuels**. Des visites générales et thématiques de **Saintes VAH** sont proposées à l'initiative du/de la chef(fe) de projet Ville d'art et d'histoire à **heures fixes, notamment en période estivale et pendant les vacances scolaires**.

Pour les **groupes**, des visites générales et des circuits thématiques sont assurés toute l'année à la demande.

A cet effet, le/la chef(fe) de projet Ville d'art et d'histoire conçoit une programmation annuelle de thèmes et itinéraires de visites. Une politique de modulation tarifaire est mise en place pour chacune de ces offres, en lien avec les offices de tourisme.

Le/La chef(fe) de projet Ville d'art et d'histoire travaille en étroite partenariat avec **l'office du tourisme** du territoire avec lesquels une convention spécifique est mise en place. Elle fixe le rôle et les missions de chacun des services en articulation l'un avec l'autre.

Les principales thématiques de visites sont développées en annexe n°1.

Titre II - Les moyens

Créer un service de promotion et de valorisation de l'architecture et du patrimoine

Article 1 : Recourir à un personnel qualifié

La mise en œuvre de la convention exige d'avoir recours à un personnel qualifié.

La Ville de Saintes s'engage à **maintenir** l'équipe en place de professionnels qualifiés dans le domaine de l'architecture et du patrimoine, afin de mettre en œuvre le nouveau projet culturel du territoire.

NOTA : Selon la taille de la collectivité territoriale et les projets à développer, le service d'animation de l'architecture et du patrimoine revêt une taille adaptée au projet culturel VPah et fait appel à des **compétences complémentaires** : recrutement d'un adjoint au/à la chef(fe) de projet Ville ou Pays d'art et d'histoire, d'un chargé de mission pour les actions éducatives, ...

- à **maintenir un/une chef(fe) de projet Ville d'art et d'histoire** à plein temps (de catégorie A) qui s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire. La ville de Saintes met à la disposition **du** (de la) chef(fe) de projet **Ville d'art et d'histoire** les moyens matériels nécessaires au bon fonctionnement de ses missions, notamment : un bureau, un téléphone, un ordinateur et un budget de fonctionnement et de déplacement.

L'**annexe n°3** précise les missions **du (de la) chef(fe) de projet Ville d'art et d'histoire**

Le/La chef(fe) de projet Ville d'art et d'histoire travaille en transversalité avec l'ensemble des services territoriaux (urbanisme, culture, éducation, communication...) et établit des collaborations avec les acteurs culturels, touristiques, de loisirs ou les maisons de quartier.

Il/Elle associe les guides conférenciers à l'ensemble des actions définies dans la convention.

Il/Elle est placé (e) sous la responsabilité de à préciser

- à **maintenir**, autour **du (de la) chef(fe) de projet Ville d'art et d'histoire**, une équipe de professionnels destinés à appuyer son action, composé de la manière suivante :
 - ° Deux médiateurs agréés guides-conférenciers en charge des publics,
 - ° Un(e) médiateur(rice) référent(e) pour le jeune public
 - ° Un/une chargé(e) de recherches et documentation.
 - ° Un pôle administration (secrétariat et comptabilité)
- à ne faire appel qu'à **des guides conférenciers qualifiés, répondant aux exigences du décret n°2011-930 du 1er août 2011**

Le/La chef(fe) de projet Ville d'art et d'histoire et son équipe, ainsi que les guides conférenciers peuvent bénéficier d'actions de formation continue organisées et financées, au niveau national ou au niveau régional, par le ministère de la Culture.

La Ville de Saintes s'engage à autoriser les personnels concernés à suivre ces formations.

- à recruter par voie de concours le/la chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire suivant les règles fixées par le ministère de la Culture.

Dans le cas d'un recrutement, la DRAC Nouvelle-Aquitaine porte à la connaissance de la collectivité les règlements de concours en fonction des modalités de recrutement (titulaire ou contractuel/elle).

Article 2 : Créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

Le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine est :

- pour la collectivité territoriale, un lieu d'information et de présentation des enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère de [Saintes](#),
- pour les habitants, un lieu de rencontre et d'information sur les activités de valorisation de l'architecture, du patrimoine et les projets urbains et paysagers,
- pour les visiteurs un espace donnant les clés de lecture de [Saintes](#),
- pour les jeunes, un support pédagogique.

La réalisation du CIAP s'inscrit dans un plan d'interprétation du territoire réalisé par le/la chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire.

Véritable lieu de ressources et de débats, le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) est un équipement de proximité conçu de manière originale.

Il présente une exposition permanente didactique sur l'évolution de [Saintes](#) et sur les principales caractéristiques de son architecture et de son patrimoine. Le CIAP développe une scénographie originale de manière à mieux faire comprendre [Saintes](#) aux visiteurs, à susciter leur curiosité et leur envie de découvrir plus avant les différents aspects de l'identité de [Saintes Ville](#) d'art et d'histoire.

Des expositions temporaires et des conférences prenant en compte l'actualité de l'architecture et du patrimoine sont régulièrement organisées.

La programmation du CIAP est établie dans les cinq années qui suivent la signature de la convention.

La localisation du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine est définie en concertation avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Celle-ci valide le projet scientifique et culturel du CIAP.

La direction régionale des affaires culturelles est associée à chaque étape du projet de CIAP, de la rédaction du projet scientifique et culturel, à la réalisation des travaux.

Article 3 : Assurer la communication, la diffusion et la promotion de l'architecture et du patrimoine

Pour développer une communication au public le plus large, [la ville de Saintes](#) s'engage :

- **à utiliser la mention du label Ville ou Pays d'art et d'histoire (déposés à l'INPI)**, ainsi que le logo du ministère et celui des Villes et Pays d'art et d'histoire – accompagné de la présentation type du label et du réseau¹ – sur toutes les publications établies en partenariat avec la DRAC. [La ville de Saintes](#) mentionne dans tous les supports d'information qu'elle publie que les visites-découvertes et les circuits sont assurés par des guides conférenciers qualifiés
- **à réaliser des publications sur l'architecture et le patrimoine:**
 - des dépliants présentant [Saintes ville](#) d'art et d'histoire (histoire, programmes d'activités, visites,...),
 - des fiches thématiques (Sites patrimoniaux remarquables, architecture contemporaine remarquable,...) ou monographiques,
 - des brochures ou des guides (comme le guide de la collection de guides des Villes et Pays d'art et d'histoire développée en partenariat avec les Editions du patrimoine),
 - des affiches,
 - des pages internet sur le site de [Saintes ville](#) d'art et d'histoire portant sur l'architecture et le patrimoine.

Tous ces documents sont conçus conformément à la charte graphique définie par la direction générale des patrimoines et de l'architecture (service de l'architecture) pour le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire et s'inscrivent dans les collections suivantes : « Rendez-Vous », « Parcours », « Focus », « Explorateurs ».
- **à diffuser et à afficher de manière régulière** dans les structures touristiques et culturelles de la ville les informations concernant les visites et les activités proposées.
- **à relayer la promotion nationale du label.**

Titre III : Un partenariat permanent

¹ Le ministère de la Culture, attribue le label Ville ou Pays d'art et d'histoire aux collectivités territoriales qui mettent en œuvre des actions d'animation et de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

Il garantit la compétence des guides conférenciers, des cheff(e)s de projet ville ou pays d'art et d'histoire et la qualité de leurs actions. Des vestiges antiques à l'architecture du XXI^e siècle, les villes et pays mettent en scène l'architecture et le patrimoine dans sa diversité.

Aujourd'hui, un réseau de 206 Villes et Pays vous offre son savoir-faire dans toute la France

Article 1 : Engagement de l'État

Les actions prévues dans la convention sont développées en étroite collaboration avec la direction régionale des affaires culturelles et avec la direction générale des patrimoines et de l'architecture (service de l'architecture).

Le ministère de la Culture s'engage à :

- mettre à la disposition de [la Ville de Saintes](#) son appui scientifique et technique pour la réalisation de l'ensemble de ce programme ;
- autoriser [la Ville de Saintes](#) à utiliser le label « Ville d'art et d'histoire », déposé à l'INPI, dans les conditions normales du respect de la présente convention, sous réserve de l'usage de ses droits liés à la propriété intellectuelle et industrielle ;
- permettre à [la Ville de Saintes](#) de se prévaloir du label pour l'ensemble des actions définies dans la présente convention ;
- promouvoir les actions de [la Ville de Saintes](#) au sein du réseau national ;
- participer au jury de recrutement du/de la chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire ;
- mettre en place et soutenir des stages régionaux de formation continue à l'intention des chef(fe)s de projet Ville ou Pays d'Art et d'Histoire, de leur équipe et des guides conférenciers ;
- organiser des séminaires nationaux de perfectionnement à l'intention des chef(fe)s de projet Ville ou Pays d'art et d'histoire ;
- participer aux commissions de coordination.

Article 2 : Fonctionnement de la convention

La convention attribuant le renouvellement du label Ville ou Pays d'art et d'histoire institue un partenariat permanent qui prend effet à la date de la signature de la convention et qui donne lieu à une renégociation tous les dix ans. Elle fait l'objet d'un programme annuel d'actions instruit par la direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine selon les objectifs prioritaires du ministère de la Culture et du réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Des groupes de travail thématiques, mis en place à l'initiative du/de la chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire, contribueront à la réflexion générale sur la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et à l'élaboration du programme annuel. Ils sont ouverts aux différents partenaires et acteurs locaux.

Article 3 : Évaluation de la convention

[La Ville de Saintes](#) s'engage à communiquer chaque année à la direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine le bilan des activités menées dans le cadre de la convention.

Une commission de coordination est créée. Préparée par le/la chef(fe) de projet Ville d'art et d'histoire, elle se réunit au moins une fois tous les deux ans sur convocation du [maire de Saintes](#) afin d'examiner le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre du projet Pays d'art et d'histoire, en collaboration avec les services de la collectivité, d'étudier les projets nouveaux et de décider des moyens à mettre en œuvre pour les réaliser.

Elle est constituée notamment des personnalités suivantes ou de leur représentant :

- [du maire de Saintes](#), président de la commission ;
- de la directrice régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine
- des adjoints et conseillers municipaux concernés : culture, urbanisme, éducation, patrimoine, développement social, tourisme, etc. ;
- du directeur général des services ;
- du directeur en charge de l'urbanisme ;
- du directeur en charge des affaires culturelles ;
- du conservateur des musées ;
- des directeurs des offices du tourisme ;
- d'un enseignant de l'Université ou de l'Ecole nationale supérieure d'architecture ;
- d'un représentant des services de l'Education nationale (Inspecteur d'Académie, ...) ;
- de l'architecte des bâtiments de France territorialement compétent ;
- du/de la conseiller (ère) action territoriale de la DRAC Nouvelle-Aquitaine

Article 4 : Financement de la convention

Le financement de l'ensemble du programme d'actions est assuré par [la ville de Saintes](#) avec le soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

L'annexe n°2 précise les principes de ce soutien financier.

La participation financière de l'État sera définie annuellement dans le règlement d'intervention de la DRAC Nouvelle-

Aquitaine et sous réserve du vote du budget de l'État et de la déconcentration des crédits. Elle sera étudiée dans le cadre de la convention par la DRAC sur la base d'un dossier présenté par la collectivité porteuse du label et sur présentation d'un rapport annuel rendant compte de l'utilisation des subventions reçues l'année précédente et des actions réalisées.

Toute subvention non utilisée, ou utilisée non conformément aux engagements définis dans la convention devra faire l'objet d'un reversement dans les six mois suivant le rapport annuel.

Article 5 : Durée de la convention et renouvellement

La présente convention est signée pour une durée de dix ans et prend effet à la date de sa signature. A l'issue des dix ans, la convention est évaluée selon une procédure définie par le ministère de la Culture.

[La Ville de Saintes](#) dresse, en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, le bilan de sa mise en œuvre et propose de nouvelles orientations pour son renouvellement. Ces documents sont soumis à l'avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture.

La renégociation de la convention peut être l'occasion de s'inscrire dans une démarche d'extension du territoire labellisé.

Article 6 : Modification de la convention

Toute modification aux dispositions de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

Article 7 : Dénonciation de la convention

La présente convention pourra faire l'objet d'une dénonciation par chaque partie signataire moyennant un préavis de six mois. La commission de coordination devra alors être réunie avant d'envisager la dénonciation de la convention, dès lors que serait constatée l'inexécution grave d'une de ses obligations ou que surviendraient des événements extérieurs dont la nature et l'ampleur remettraient en cause son bien-fondé. Cette dénonciation devra être validée par la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture. Le label devra alors être retiré de tout support d'information.

Article 6 : Exécution

La directrice régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine et [le maire de Saintes](#) sont chargés de l'exécution de la présente convention.

A le

 maire / président de
Préciser le nom de la collectivité

A le

Le préfet de la région Nouvelle- Aquitaine
Par délégation

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Le programme d'actions, principales thématiques proposées, principales thématiques de visite

ANNEXE N°2 : Financement de la convention (aide de l'État, part du Ville ou Pays d'art et d'histoire, autres financements)

ANNEXE N°3 : Missions, recrutement du/de la chef(fe) de projet Ville ou Pays d'art et d'histoire

ANNEXE N°1

PROGRAMME D'ACTIONS

La Ville de Saintes s'engage, en collaboration avec ses partenaires et sous la coordination du service « Ville ou Pays d'art et d'histoire » conduit par le/la chef(fe) de projet Ville ou Pays d'art et d'histoire à mettre en place ou développer les actions suivantes :

I - EN DIRECTION DES HABITANTS ET DES PROFESSIONNELS

- des visites-découvertes thématiques , des conférences organisées toute l'année
- des actions **originales** organisées **en relation avec l'actualité nationale et locale de l'architecture et du patrimoine** (Journées nationales de l'architecture, Journées européennes du patrimoine, Rendez-vous aux jardins, Palmarès de l'architecture ...)
- des actions de sensibilisation à la qualité de l'architecture, du patrimoine, du paysage : élaboration des projets urbains, site patrimonial remarquable, espaces publics, charte paysagère etc... Ces programmes se feront en collaboration avec l'architecte-conseil de la collectivité, la direction régionale des affaires culturelles (en particulier l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, le conseil en architecture, en urbanisme et de l'environnement (CAUE)....
- des visites de chantiers, (monuments historiques ou chantiers de fouilles archéologiques, nouvelles réalisations architecturales...) en lien étroit avec la direction régionale des affaires culturelles.
- des cycles de formation et d'information sur l'architecture et le patrimoine :
 - ✓ à l'intention des médiateurs touristiques ou de catégories professionnelles ayant des contacts avec les touristes : personnel d'accueil de l'office de tourisme, taxis, commerçants, hôteliers et restaurateurs, etc.
 - ✓ à l'intention du personnel municipal : personnel d'accueil des mairies, agents des services techniques, de l'urbanisme et des espaces verts, agents de la police municipale, etc.
- des actions de sensibilisation auprès des habitants de quartiers en collaboration avec les responsables des maisons de quartiers, des centres sociaux, des associations....

II - EN DIRECTION DU PUBLIC JEUNE

Pour chacune des rubriques suivantes, indiquer les projets, donner une liste indicative des thématiques envisagées.

1. ACTIONS DANS LE TEMPS SCOLAIRE

Développer ces actions par niveau scolaire, de la maternelle au lycée.

- Ateliers d'architecture et du patrimoine
- Actions développées dans le cadre de l'enseignement « Histoire des arts »
 - ✓ formation des enseignants
 - ✓ rencontre des jeunes avec les œuvres architecturale
 - ✓ pratiques artistiques et culturelles

2. ACTIONS HORS TEMPS SCOLAIRE

(ex ; « Été des 6-12 ans », « Ecole ouverte »,...)

III - EN DIRECTION DU PUBLIC TOURISTIQUE

ANNEXE N°2

ANNEXE FINANCIÈRE

A - Conditions de principe

Dans le cadre de la convention en renouvellement du label **Ville d'art et d'histoire pour Saintes**, la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine s'engage à accompagner la structure porteuse du label à hauteur de **XXXXX€** par an durant **X** ans. Cet engagement prend effet à compter de l'année de signature de la convention. Cet accompagnement s'inscrit dans le programme budgétaire «VPAH».

Durant ces **X** premières années, l'accompagnement financier de la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine peut, sous réserve du vote du budget de l'État et de la déconcentration des crédits, être complété par un soutien au projet (programmes « diffusion et promotion de l'architecture » et/ou d'« actions éducatives » au titre de l'architecture).

Au-delà des **X** premières années de renouvellement de la convention, l'accompagnement de la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans les programmes de « diffusion et promotion de l'architecture » et/ou d'« actions éducatives » au titre de l'architecture.

Les subventions sont allouées pour chaque projet présenté avec un plafonnement annuel de l'aide.

La participation financière de l'État sera définie annuellement dans le règlement d'intervention de la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine qui précise :

- les critères d'éligibilité et de priorisation,
- les dépenses éligibles
- le taux de subvention au regard du montant global du projet
- la date limite de demande de subventions.

La **Ville de Saintes** s'engage à présenter en année n - 1 à la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine du programme détaillé à soutenir.

Un accompagnement financier spécifique sera alloué dans le cadre du projet de CIAP. Il s'élèvera à hauteur de 50% du coût de la scénographie avec un maximum de 100 000€.

B – Budget prévisionnel de **Saintes Ville d'art et d'histoire**

Dépenses annuelles		Recettes annuelles	
Charges à caractères générales (bâtiments, fluides, postes de travail)	30 k€	Ville de Saintes	249 k€
Recherches, partenariats scientifiques	10 k€	Régie de recettes	10 k€
Prestation / conception	36 k€	Subvention DRAC	10 K€
Réalisation des actions		(sur lignes VAH et projets)	
Technique / logistique	10 k€	Région Nouvelle-Aquitaine	10 K€
Communication (agenda trimestriel, programmes thématiques, outils numériques)	8 k€	Autres selon projets	5 K€
Charges de personnel (sur budget RH : 2 cadres A - 0,9 cadres B – 1,7 cadres C)	190 k€	(EAC, politique de la ville...)	
TOTAL	284 K€	TOTAL	284 K€

ANNEXE N°3

MISSIONS DU/DE LA CHEF(FE) DE PROJET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Recruté(e) à l'issue d'un concours, le/la chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire est chargé(e) de mettre en œuvre le programmes d'actions défini par la convention du Pays d'art et d'histoire, conclue entre la collectivité et le ministère de la Culture.

Le/La chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire a pour missions de sensibiliser la population locale, initier le public jeune au travers d'ateliers de l'architecture et du patrimoine, accueillir le public touristique en mettant à sa disposition des programmes de visites découvertes, former les guides-conférenciers, les médiateurs touristiques et sociaux, et mener des actions de communication et de promotion de l'architecture et du patrimoine.

La participation au projet culturel de la collectivité.

Le/La chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire travaille en transversalité avec l'ensemble des services municipaux (culture, urbanisme, communication...) et établit des collaborations avec les acteurs culturels et touristiques, de loisirs ou les maisons de quartier.

Il/Elle est l'interlocuteur(trice) privilégié(e) des instances culturelles chargées de la mise en valeur et de la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement, ainsi que des instances touristiques locales et régionales. Le/La chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire participe plus particulièrement à la réflexion globale sur les aménagements et le paysage urbain (SPR).

Il/Elle est chargé(e) de la mise en place du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), équipement de proximité, lieu de ressources et de débats.

En tant qu'acteur culturel pour la valorisation du patrimoine du pays, il/elle effectue ou initie des travaux de recherche, des communications scientifiques, au niveau local, national ou international.

Il/Elle est amené(e) à initier et coordonner toute action de valorisation de l'architecture et du patrimoine (festival, spectacle, etc.).

Dans le cas d'une ville ou d'un pays rassemblant monuments municipaux ou nationaux, musées, le/la chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire peut coordonner l'offre des différentes structures culturelles et veille à la qualification des personnels.

Les actions pédagogiques.

Le/La chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire est chargé(e) de mettre en place et de diriger le service éducatif du patrimoine, service dont les missions seront coordonnées avec les autres structures éducatives culturelles, en collaboration avec les directions régionales des affaires culturelles, les représentants de l'Éducation nationale, du ministère de la Jeunesse et des Sports, etc...

Les formations.

La formation des candidats à l'examen d'aptitude de guide-conférencier et la formation continue des guides-conférenciers sont placées sous la responsabilité du/de la chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire.

Il/Elle peut être intervenant ou initiateur(trice) lors de formations dans le cadre de ses compétences diverses (formation d'enseignants, de professionnels du tourisme, de personnels d'accueil, etc.).

Il revient également au/à la chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire de veiller à la qualification des personnels chargés des visites dans de l'architecture et la ville ou dans tous les sites du pays. Il/Elle est membre de droit des commissions d'agrément.

Les visites et animations assurées par les guides-conférenciers.

Le/La chef(fe) de projet associe les guides-conférenciers agréés par le ministère de la Culture à l'ensemble des actions définies dans la convention. Il a compétence et autorité sur le contenu des prestations proposées (type de visite, qualité, programmation) ainsi que sur les tarifs des visites et la rémunération des guides-conférenciers, en liaison avec l'office de tourisme.

La communication.

Le/La chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire est responsable des actions de communication concernant son secteur (visites-conférences, éditions, expositions, signalétique...) et de la promotion du label.

Le budget

Le pays prévoit une ligne budgétaire autonome et spécifique au fonctionnement de la convention dont la gestion est confiée au/à la chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire. Ce/Cette dernier(e) instruit les dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels (DRAC, Région, Europe, etc.).



VILLE DE SAINTES

LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
PROJET 2024-2034

WWW.VILLE-SAINTES.FR



SOMMAIRE

Table des acronymes

Préambule	5
1. DYNAMIQUE 1 – Une ville singulière et plurielle	9
Objectif 1 – Étudier, comprendre et mettre en lumière les patrimoines saints.....	10
Objectif 2 – Capitaliser et enrichir la connaissance du territoire, en lien avec les centres de ressources	10
Objectif 3 – Favoriser la recherche scientifique en lien avec les universités régionales et espaces ressources	11
Objectif 4 – Accompagner l'évolution des outils de l'urbanisme patrimonial pour mettre en lumière tous les patrimoines, particulièrement le patrimoine contemporain	12
Objectif 5 – Amplifier le travail scientifique et l'élargir aux patrimoines naturels : les trames verte et bleue, la nature et la biodiversité en ville, les paysages urbains et leurs usages.....	13
Objectif 6 – Renforcer l'accessibilité de tous aux patrimoines saints, en s'appuyant sur un plan de numérisation	14
2. DYNAMIQUE 2 – Une ville préservée et durable	16
Objectif 1 – Copiloter la restauration et la valorisation du patrimoine monumental.....	16
Objectif 2 – Contribuer à la révision du PSMV, la transformation de la ZPPAUP en PVAP, la mise en place des PDA et accompagner l'élaboration du volet patrimonial du PLUi	17
Objectif 3 – Développer la prise en compte de la qualité de l'architecture, du cadre de vie et du paysage dans les outils de l'urbanisme et des opérations d'aménagement	18
Objectif 4 – Amplifier les outils et la programmation autour des enjeux paysagers, environnementaux et de la transition écologique	20
Objectif 5 - Favoriser la création architecturale du territoire, à partir du projet de requalification du site Saint-Louis	20
Objectif 6 - Renforcer la médiation et la valorisation de l'architecture contemporaine	22

3. DYNAMIQUE 3 – Une ville accessible et inclusive	24
Objectif 1 – Positionner le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine comme clé d'entrée de la découverte de Saintes	25
Objectif 2 - Renouveler et diversifier les outils d'interprétation et de médiation en équilibrant outils manuels, pratique artistique et supports numériques	26
Objectif 3 - Mettre en réseau les espaces patrimoniaux et culturels en intégrant la valorisation environnementale au cœur des cheminements et parcours	27
Objectif 4 - Renouveler les publics	28
Objectif 5 - Participer aux événements nationaux et temps forts	29
4. DYNAMIQUE 4 – Une ville revitalisée et attractive	30
Objectif 1 – S'appuyer sur le dispositif Action Cœur de ville pour développer l'économie du patrimoine	31
Objectif 2 – Déployer une stratégie patrimoniale et touristique cohérente et consolidée déclinant du schéma de développement touristique de l'agglomération	32
Objectif 3 – Mieux valoriser l'artisanat et l'artisanat d'art, les métiers du patrimoine	32
Objectif 4 – Soutenir les artistes et la création artistique du territoire	33
Objectif 5 – Développer une stratégie de communication adaptée	34
Objectif 6 – Participer au réseau régional des VPAH	35
Gouvernance, moyens	36
Perspectives	39
En synthèse	40

TABLE DES ACRONYMES

ABF – Architecte des Bâtiments de France
ABC – Atlas de la Biodiversité Communale
ACV – Action cœur de ville
AD – Archives départementales
AM – Archives municipales
BTS – Brevet de technicien supérieur
CAUE – Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCE – Centre de conservation et d'études
CCI – Chambre de commerce et d'industrie
CDA – Communauté d'agglomération
CIAP – Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine
CRMH – Conservation régionale des monuments historiques
DRAC – Direction régionale des affaires culturelles
DREAL – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EAC – Éducation artistique et culturelles
EHPAD – Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EREA – Établissements régionaux d'enseignement adapté
FAR – Fonds ancien et régional
INRAP – Institut national pour la recherche archéologique préventive
IRSA – Institut inter régional pour la santé
JEA – Journées européennes de l'archéologie
JEP – Journées européennes du patrimoine
JNA – Journées nationales de l'architecture
MH – Monument historique
NTIC – Nouvelles technologies de l'information et de la communication
ORT – Opération de revitalisation du territoire
OT – Office de Tourisme
PAH – Pays d'art et d'histoire
PCR – Projet collectif de recherche
PDA – Périmètre délimité des abords
PEAC – Parcours d'éducation artistique et culturelle
PLUi – Plan local d'urbanisme intercommunal
PMR – Personne à mobilité réduite
PRU – Projet de rénovation urbaine
PSBC – Plan de sauvegarde des biens culturels
PSC – Programme scientifique et culturel
PSMV – Plan de sauvegarde et de mise en valeur
SAHCM – Société d'archéologie et d'histoire de Charente-Maritime
SNCF – Société nationale des chemins de fer
SPR – Site patrimonial remarquable
SRA – Service régional de l'Archéologie
SRI – Service régional de l'inventaire
TBI – Tableau blanc interactif
UDAP – Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
ULIS – Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UPEAA – Unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés
VAH – Ville d'art et d'histoire
VPAH – Ville et Pays d'art et d'histoire
ZNIEFF – Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZPPAUP – Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

PREAMBULE

Rappel de la démarche de renouvellement

Une première convention Ville d'art et d'histoire a été signée en 1990. La ville de Saintes en a confié la mise en œuvre à l'association Atelier du Patrimoine de Saintonge. Cette première convention a permis de structurer un service de développement des publics, un service éducatif, l'accompagnement des chantiers de restauration des monuments historiques (finalisation du projet de réhabilitation de l'Abbaye-aux-Dames, 900^{ème} anniversaire de l'église Saint-Eutrope, restauration du portail de la cathédrale Saint-Pierre) de développer un volet médiation autour de la réhabilitation de l'îlot Arc de Triomphe, de mettre en place une signalétique patrimoniale et de créer un CIAP.

Ce document-cadre a été révisé en 2007 afin d'intégrer les enjeux du Programme de Rénovation Urbaine, de développer l'accompagnement de l'évolution du cadre de vie saintais et de renforcer la transversalité avec les acteurs culturels locaux dans la mise en œuvre du label Ville d'art et d'histoire, notamment avec la Direction des musées et de l'amphithéâtre, mais également de développer le rayonnement du label à l'échelle du bassin de vie, même si 2 tentatives de transformation du label de Ville à Pays d'art et d'histoire n'ont pas pu aboutir.

La restructuration de la mission Ville d'art et d'histoire en service municipal au 1^{er} janvier 2018 a nécessité un temps de travail conséquent, qui a retardé le renouvellement de la convention décennale. Aujourd'hui, le bilan des actions menées depuis 2007, date de la signature de la dernière convention, doit être présenté afin de définir les axes qui seront développés dans la prochaine convention décennale, en matière de connaissance, de conservation, de valorisation, de médiation et de soutien à la qualité patrimoniale, architecturale et paysagère du territoire.

Le projet de renouvellement du label Saintes Ville d'art et d'histoire est le fruit de 2 démarches :

- Un repositionnement du label au cœur de la mission de service public et de la stratégie de développement saintaise :

→ maintenir les logiques de travail transversales entre connaissance, protection et valorisation des patrimoines ainsi que la construction des projets basée sur les partenariats tissés depuis 1990 (centres de ressources, associations locales, artistes du territoire...),

→ inscrire le label au cœur de la stratégie de développement de la ville : **affirmer** l'identité de Saintes au travers de son **patrimoine** pour renforcer **son attractivité et son développement économique**, Par une médiation renouvelée, basée sur **un socle scientifique consolidé, et adaptée à chacun des publics**,

→ renforcer les passerelles et projets avec les autres services municipaux, notamment la Direction de l'urbanisme et la Direction du cadre de vie et de la nature.

- Une analyse des forces et faiblesses de la déclinaison saintaise du label avec les acteurs du territoire :

Des rencontres, des ateliers de concertation multiacteurs et des échanges interservices ont été menés pour croiser bilan et attentes et nourrir la prochaine convention décennale.

2021-2024 : rédaction du bilan décennal prolongé par un diagnostic

Ce bilan quantitatif et qualitatif est un outil de travail, base commune de réflexion pour mettre en lumière les enjeux structurants et pouvoir définir les axes stratégiques du projet.

Le bilan a été élaboré en lien étroit avec tous les acteurs du patrimoine saintais et coordonné par un comité de pilotage composé d'élus et techniciens référents. Il a mis au jour la dynamique insufflée par le label Ville d'art et d'histoire dans la médiation des patrimoines, mais aussi sa pertinence en tant qu'outil levier et fédérateur pour la qualité du cadre de vie et le vivre ensemble.

Le bilan a permis d'analyser les axes et actions qui ont fonctionné et qu'il faudra poursuivre voire renforcer, mais aussi de relever les faiblesses et carences, ainsi que de comprendre les raisons pour lesquelles d'autres opérations ont été moins pertinentes :



- + Un pôle connaissance identifié et connecté aux réseaux des centres ressources ;
- + Une expertise reconnue et mobilisée sur l'accompagnement des projets urbains et l'évolution du cadre de vie ;
- + Une plateforme pour échanger des savoir-faire, des expériences et des perspectives dans les domaines des patrimoines ;
- + Un espace d'échanges et de rencontres avec les habitants, artistes, artisans... ;
- + Un partenaire référent sur la médiation de l'architecture et du patrimoine pour les structures souhaitant développer un projet sur ces thématiques.



- Une politique des publics dynamique pour le jeune public et le public adulte, mais encore trop cloisonnée et peu développée pour le public éloigné ;
- Des outils de médiation classiques, basés sur la médiation humaine, mais peu tournés vers la découverte individuelle (signalétique obsolète, CIAP sans exposition permanente) ;
- Une médiation dynamique autour de l'urbanisme patrimonial et des projets urbains (PRU, reconversion des friches hospitalière et ferroviaire) à poursuivre, notamment dans le cadre du SPR de Saintes, enjeu majeur de la prochaine convention : élaboration du nouveau périmètre puis révision du PSMV et transformation de la ZPPAUP ;
- Une valorisation des chantiers de restauration-valorisation des monuments historiques, mais à mieux lier avec l'environnement et les enjeux nature / biodiversité ;
- Une stratégie culturelle et patrimoniale parfois désarticulée de la stratégie touristique du territoire ;
- Un rayonnement du label sur le bassin de vie à structurer.

2022-2023 : 5 ateliers de concertation multiacteurs et un comité de pilotage

Des ateliers de concertation ont été menés depuis juin 2022, rassemblant les acteurs impliqués dans la stratégie culturelle, patrimoniale et urbaine de Saintes :

- **4 groupes de travail rassemblant** : élus et techniciens municipaux, Office de Tourisme, guides, UDAP 17 et DRAC Nouvelle-Aquitaine, Education nationale, associations culturelles et patrimoniales locales, habitants, centres sociaux, acteurs économiques locaux, experts (architectes, archéologues, urbanistes et paysagistes), compagnies artistiques ;
- **1 Comité de pilotage** : élus et techniciens municipaux, Office de Tourisme, DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Ces ateliers, croisés à différents entretiens et échanges, sont le socle de la démarche participative et co-construite choisie par les élus. Les acteurs souhaitent intégrer les enjeux suivants au cœur du projet Saintes Ville d'art et d'histoire 2024-2034 :

- Permettre l'accès à tous à l'architecture, aux patrimoines urbains, naturels et paysagers, immatériels et de savoir-faire, par une approche ludique et conviviale
- Développer les actions pour le jeune public et les familles
- Renforcer la mise en tourisme des patrimoines, participer à l'attractivité et à l'économie du territoire
- Valoriser les savoir-faire de Saintes et les faire rayonner
- Favoriser l'appropriation des patrimoines, faire émerger la notion d'habitants – ambassadeurs

Ces enjeux se traduisent dans les 4 orientations transversales de la politique culturelle de Saintes :

- **Développer une politique des publics décroisée, particulièrement pour le jeune public et le public familial**
- **Renouveler les outils d'interprétation et de médiation pour rendre la culture accessible à tous les publics**
- **Accompagner les grands projets urbains (en prenant appui sur la convention ACV qui comporte 5 piliers : habitat, économie, mobilités, patrimoine, services publics – Cf. page 30) et culturels, créer des passerelles artistiques**
- **Faire rayonner les atouts et savoir-faire du territoire**

Les élus ont affirmé une orientation forte au cœur du nouveau projet Ville d'art et d'histoire :

**affirmer l'identité de Saintes au travers de son patrimoine¹
pour renforcer son attractivité et son développement économique,
par une médiation renouvelée,
basée sur un socle scientifique consolidé,
et adaptée à chacun des publics.**

¹ Le patrimoine désigne ici l'architecture, le paysage et la biodiversité, la trame urbaine, le patrimoine immatériel, les savoir-faire, les collections artistiques, archéologiques et ethnologiques.

2024 : élaboration du projet décennal déclinant la stratégie patrimoniale de Saintes

Saintes, sous-préfecture d'environ 25 500 habitants, est au centre d'une agglomération de 60 000 habitants. Elle a une fonction de centralité pour son bassin de vie. Les stratégies de ces deux échelons territoriaux s'articulent ainsi étroitement.

Bassin de vie, Saintes Grandes rives l'agglo



1 Une agglomération mobilisée pour le développement économique et l'emploi
Favoriser l'accueil, la création et l'accompagnement des entreprises
Soutenir les circuits courts et l'agriculture de proximité
Affirmer l'agglomération comme terre de tourisme et de patrimoines



2 Une agglomération de proximité équilibrée et durable
Redynamiser les centres-bourgs et centres-villes
Mettre la mobilité au cœur de l'aménagement du territoire
Réussir la transition énergétique



3 Une agglomération solidaire et harmonieuse
Définir une nouvelle solidarité territoriale et favoriser le bien vivre ensemble
Adapter l'offre de service dans le domaine de l'enfance et la petite enfance
Faire participer les citoyens aux réflexions de la Communauté d'agglomération



4 Une agglomération ouverte et attractive en Nouvelle-Aquitaine
Améliorer l'accessibilité d'une agglomération « carrefour des Charentes »
Contribuer à l'aménagement numérique du territoire
Renforcer la place de l'agglomération au sein de la grande région par le développement des coopérations

Ville de Saintes



1 Une ville singulière et plurielle
Mettre en lumière l'identité et la singularité de Saintes en s'appuyant sur tous les visages qui composent le paysage urbain, du cœur de ville aux quartiers et hameaux.



→ Enjeux du label VAH : La connaissance comme socle des projets



2 Une ville préservée et durable
Garantir la qualité du cadre de vie et l'équilibre nature-culture comme avenir
Réussir la transition écologique

→ Enjeux du label VAH : La transversalité architecture – urbanisme – environnement – biodiversité via des leviers d'incitation aux pratiques qualitatives parallèlement à la médiation



3 Une ville accessible et inclusive
Renforcer la solidarité et favoriser le bien-vivre ensemble en luttant contre les exclusions et en s'appuyant sur la culture et les patrimoines
Faire des jeunes une priorité
Faire participer les habitants et usagers aux projets

→ Enjeux du label VAH : Le bien-être et l'accessibilité pour tous comme pilier de l'offre de découverte, la contribution à la concertation autour des projets



4 Une ville revitalisée et attractive
Revitaliser le cœur de ville (projet ACV)
Faire des patrimoines et de la culture un levier de développement
Soutenir la création et l'économie de proximité, Mettre en lumière les savoir-faire, notamment en matière d'artisanat et d'arts

→ Enjeux du label VAH : Le développement de partenariats et la fédération des acteurs, le renfort de la mise en économie qualitative des patrimoines

1 DYNAMIQUE 1

// UNE VILLE SINGULIÈRE ET PLURIELLE

→ **Mettre en lumière l'identité et la singularité de Saintes en s'appuyant sur tous les visages qui composent le paysage urbain, du cœur de ville aux quartiers et hameaux ; développer les équipements liés à la connaissance des patrimoines immobiliers et mobiliers le territoire, soutenir les initiatives de recherche scientifique.**

Enjeu du label : La connaissance comme socle des projets

En croisant l'analyse de l'histoire et de la trame urbaine de Saintes, les échanges lors des ateliers de concertation et les grandes orientations municipales et intercommunales, 4 grands axes ont été priorisés par les élus et les acteurs du territoire pour raconter l'identité du territoire :

► **Une cité gallo-romaine** : l'amphithéâtre est le monument emblématique de Saintes (précocité de sa construction, lien entre patrimoine bâti et naturel de par son implantation dans le vallon, clé d'entrée ouest dans la ville, chantier de restauration-valorisation en cours). L'Arc de Germanicus, les vestiges des remparts et des thermes Saint-Saloine, ainsi que les collections lapidaires et plus largement archéologiques (démarrage d'un chantier des collections) sont des patrimoines singuliers fondateurs de l'identité saintaise, paradoxalement peu étudiés depuis 20 ans. La thématique gallo-romaine permet de mailler culturellement le territoire, en créant des passerelles avec les sites des aqueducs situés sur le territoire intercommunal et en s'appuyant sur le projet d'étude et de sauvegarde des épaves gallo-romaines de Courbiac.

► **Un foyer pour l'innovation artistique au fil du temps** : le travail de la pierre et de l'argile sont des marqueurs forts des savoir-faire saintongeais. L'appropriation de courants artistiques, l'adaptation d'idées ont façonné les patrimoines romains et romans saintais. Les chantiers et innovations des églises Saint-Eutrope, composante du bien UNESCO Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France, et de l'Abbaye-aux-Dames ont rayonné sur toute la Saintonge, avant d'intégrer de nouveaux modèles à la fin du Moyen-Âge. Ce renouvellement artistique monumental se prolonge dans l'artisanat, avec la figure emblématique de Bernard Palissy. Quelque peu délaissés au XX^e siècle, l'artisanat et l'artisanat d'art constituent des savoir-faire à étudier, transmettre et dynamiser.

► **Un fleuve, des patrimoines naturels et des activités** : le fleuve façonne le paysage saintais. Ses rives composent un paysage singulier où la nature s'invite largement, la prairie de la Palu se prolongeant jusque sur les berges du centre. C'est aussi un trait d'union entre hier et aujourd'hui, grâce aux épaves gallo-romaines de Courbiac et au port antique de Barzan, un trait d'union géographique et économique, la Charente traversant le bassin de vie. Le fleuve met également en jeu la question de la gestion de l'eau, l'aménagement à venir devant tenir compte des crues de plus en plus fréquentes.

► **Un cadre urbain et paysager qui se réinvente** : La réappropriation des espaces par ceux qui y vivent passe par une lecture sensible, une redécouverte du patrimoine existant, des trames mais aussi une connaissance fine des activités qui les animent, les modèlent et les réinventent (importance de la cité cheminote dans l'urbanisation de la rive droite et l'économie globale du territoire, identité autour des marchés et foire, renouvellement profond des modes d'habitat après-guerre, quartiers périphériques ayant fait l'objet d'un PRU pendant 15 ans...). Saintes, à travers le renouvellement de ses documents d'urbanisme (SPR et PLUi) et ses grands projets (Saint-Louis notamment) prépare son visage du XXI^e siècle.

Comment s'appuyer sur le label VAH pour développer la recherche scientifique et favoriser la dynamique d'études de nos patrimoines, notamment lors des opérations de restauration ou d'aménagement ? Comment rendre la connaissance plus accessible ?

Objectif 1.1 : Etudier, comprendre et mettre en lumière les patrimoines saints

Le patrimoine est un sujet complexe, multiple, ancré au carrefour de nombreuses sciences et disciplines : histoire, histoire de l'art, architecture et paysage, ethnologie et vivre ensemble, urbanisme, archéologie... Saintes ne comporte pas de pôle universitaire de recherche. La mission Ville d'art et d'histoire a ainsi structuré un département connaissance pour étudier, comprendre et mettre en lumière les patrimoines saints.

→ Actions pour l'atteindre

- **Poursuivre les recherches et études** : élaborer ou actualiser les dossiers documentaires en amont de chaque médiation (visites, expositions, ateliers, supports diffusés...), élargir les champs thématiques au-delà du patrimoine bâti et archéologique et en lien avec l'actualité, répondre aux sollicitations des professionnels et particuliers.
- **Poursuivre les études pluridisciplinaires sur Saint-Eutrope**, composante du bien UNESCO Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France (Axe 1 du plan de gestion local).
- **Développer l'espace documentation accessible au public** : structurer une stratégie d'acquisition d'ouvrages, pérenniser l'accessibilité de l'espace à tous les publics, dynamiser le service rendu aux publics (favoriser les échanges numériques notamment).
- **Moderniser et rendre accessible la photothèque** aux publics, **reprenre l'inventaire et le classement des ressources** : numériser le fonds de diapositives, informatiser l'inventaire du fonds selon les normes des bibliothèques en vigueur.
- **Développer des campagnes de collecte de mémoire** : identifier des personnes ressources et poursuivre leur mise en réseau, réaliser des campagnes thématiques intergénérationnelles et assurer la conservation et l'accessibilité de cette collecte.
- **Renforcer la diffusion de la connaissance** via des publications et supports écrits numériques et imprimés, organisation de journées d'études et séminaires.

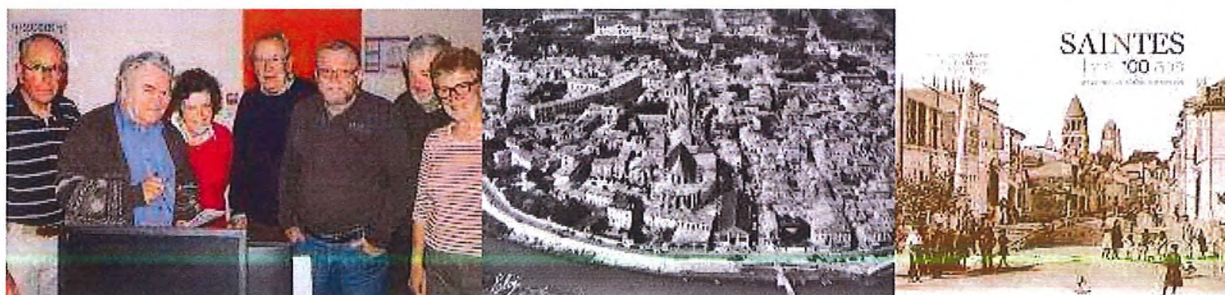


Objectif 1.2 : Capitaliser et enrichir la connaissance du territoire, en lien avec les centres de ressources

Le département connaissance assure ses missions en lien avec les centres de ressources de différents échelons territoriaux. Ces connexions sont un levier essentiel pour poursuivre et développer les études avec les chercheurs, experts et acteurs de la connaissance (agents chargés du chantier des collections, architectes, urbanistes, historiens, historiens de l'art, archéologues, sociologues, éditeurs, chercheur du Service régional d'Inventaire - SRI...). Les élus souhaitent s'appuyer sur une dynamique transversale à plusieurs échelons : au niveau local, renforcer la transversalité entre la Direction des patrimoines, le Fonds ancien et régional des médiathèques (FAR), les archives municipales et les archives départementales ; au niveau régional, travailler avec le Service régional de l'Inventaire, les universités et autres structures ressources.

→ Actions pour l'atteindre

- **Structurer les liens avec le FAR pour le service proposé aux publics** : mettre en place un service inter-direction auprès du public (service qui n'a pas évolué depuis la réouverture du FAR en 2021) en proposant un index partagé et des possibilités de recherches coordonnées.
- **Développer les projets de recherches thématiques avec les archives municipales et les archives départementales** : porter des projets thématiques avec les archives municipales (patrimoine funéraire, évolution de l'architecture citoyenne, création architecturale depuis 1950 dans le prolongement des recherches sur la Reconstruction à Saintes), poursuivre les recherches aux archives départementales et prendre appui sur leurs ressources (mission bimensuelle de recherches aux AD, emprunt d'expositions thématiques sur les conflits mondiaux pour élargir l'éclairage saintais).
- **Poursuivre le chantier « les patrimoines disparus » avec la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente-Maritime** : un groupe de travail a été constitué en 2009, à la suite d'échanges avec le PAH Angoumois. Ces recherches au long cours ont permis d'éditer une série d'articles sur les établissements religieux disparus en 2020 et 2021. Fort de l'aboutissement de ce premier thème, le groupe de travail a choisi comme deuxième volet le fleuve et ses activités depuis 2000 ans, avec un objectif de publication vers 2028-2030.
- **Pérenniser les passerelles pour les cycles de conférences et la diffusion de l'actualité de la recherche avec les associations locales** : poursuivre la mise en réseau des associations locales via des rencontres trimestrielles pour partager actualités et programmations (outils relais : agenda, mailing, point actus...)
- **Consolider le soutien aux éditions et publications de proximité** : soutenir et mettre en lumière les éditions en programmant des actions de médiation autour de la parution des ouvrages en lien avec les médiathèques, en proposant du préachat dans les points de diffusion municipaux (boutiques musées, arènes, VAH...)



Objectif 1.3 : Favoriser la recherche scientifique en lien avec les universités régionales et espaces ressources

L'action culturelle et patrimoniale est basée sur la connaissance renouvelée de la ville, or Saintes ne dispose pas de pôle de recherches en sciences humaines. Un partenariat scientifique avec l'Université de Bordeaux-Montaigne a été mis en place, des collaborations ponctuelles avec les universités de Poitiers et de La Rochelle permettent de produire des données scientifiques précieuses, à la fois pour enrichir la mémoire mais aussi pour nourrir les grands projets.

→ Actions pour l'atteindre

- **Renforcer les passerelles avec les universités régionales** : élaborer des conventions-cadres et partenariats avec les universités régionales sur le principe de celle mise en place avec l'université Bordeaux Montaigne pour proposer aux étudiants de nouveaux thèmes d'études et pour développer des recherches qui ont un prolongement opérationnel affirmé (outils de valorisation du

patrimoine monumental, production de supports numériques 3D basé sur l'actualité de la connaissance à destination de tous les publics).

- **Développer le réseau de chercheurs et experts** : systématiser le lien recherche – chantier de restauration pour les Monuments historiques, monter des comités scientifiques thématiques en fonction des chantiers, resserrer les liens avec les chercheurs du Service régional de l'inventaire et participer aux études thématiques.

- **Poursuivre les Projets collectifs de recherche (PCR), et les publications associées** : l'archéologie est au cœur des enjeux patrimoniaux saintais. Les PCR sont des atouts essentiels pour Saintes. Coordonnés par la DRAC et construits en réseau, ils permettent de constituer des équipes scientifiques pluridisciplinaires qui étudient un site ou un sujet pendant plusieurs années. Un PCR est ainsi en cours tout au long du chantier de restauration de l'église Saint-Eutrope (Axe 1 du plan de gestion local UNESCO), et aboutira à une publication. Le PCR sur l'évolution de la trame urbaine à l'Antiquité pourrait être repris pour publication, en résonnance avec le chantier des collections qui s'amorce et avec les fouilles subaquatiques des épaves gallo-romaines de Courbiac et, à moyen terme, la préservation et la valorisation des thermes de Saint-Saloine.

- **Maintenir l'accueil des chercheurs et étudiants notamment en lien avec les nouveaux équipements** : poursuivre l'accueil d'étudiants pour nourrir les projets futurs de Centre de Conservation et d'Etudes (CCE) et de CIAP, accueillir des stagiaires pour des immersions d'une semaine à plusieurs mois, faciliter l'accueil logistique des chercheurs et leur accès aux données.

- **Renforcer les partenariats avec les opérateurs archéologiques et plus largement soutenir les fouilles programmées sur le territoire** : réaliser l'exploitation scientifique des opérations archéologiques et valoriser les résultats obtenus (une convention-cadre avec l'Inrap est déjà en place), intégrer un volet médiation sur chaque chantier archéologique porté par la ville, produire des supports avec une portée pédagogique affirmée (expositions, éditions), faciliter l'organisation des journées portes ouvertes sur les chantiers.

- **Participer et diffuser les études et recherches portées par la DRAC et les espaces ressources** : participer au réseau régional et suivre l'actualité des études pilotées par la DRAC, organiser des journées d'études en lien avec ces travaux (La Reconstruction en Nouvelle-Aquitaine, les patrimoines scolaires...).



Objectif 1.4 : Accompagner l'évolution des outils de l'urbanisme patrimonial pour mettre en lumière tous les patrimoines, particulièrement le patrimoine contemporain

La ville se renouvelle sur elle-même, s'adapte aux enjeux contemporains, sans rompre le fil avec l'existant. C'est l'ambition que porte le Site Patrimonial Remarquable de Saintes, dont le nouveau périmètre a été établi, mais dont les contenus doivent être renouvelés, le PSMV et le règlement de la ZPPAUP qui nécessitent une évolution afin de répondre aux enjeux contemporains. L'élaboration de ce nouveau projet suivra la mise en place du PLUi, qui porte une dimension patrimoniale affirmée suite au resserrement du périmètre du SPR.

Le projet est porté conjointement par les services d'urbanisme municipaux et intercommunaux, en lien avec la DRAC (interlocuteurs privilégiés : pôle patrimoine et architecture, UDAP).

Les élus souhaitent mobiliser le label VAH pour une mission de connaissance dans le cadre de ces dispositifs, PLUi, révision du PSMV et transformation de la ZPPAUP en PVAP. Ces études seront concentrées sur les quartiers périphériques au cœur de ville, en lien étroit avec les services d'urbanisme municipaux et intercommunaux, ainsi que l'Architecte des Bâtiments de France, dans le cadre de la refonte du règlement du SPR.

→ Actions pour l'atteindre

- **Accompagner l'inventaire des patrimoines**, réalisé dans le cadre de l'élaboration du **PLUi** en renforçant les études sur le patrimoine du XX^e siècle : dossiers documentaires, lecture de paysages urbains et visites de terrain avec l'équipe de l'intercommunalité.
- **Programmer des actions de médiation tout public** parallèlement à la mise en place des **PDA** : visites et élaboration de supports de médiation en lien avec l'UDAP et les services urbanisme.
- **Accompagner la révision du PSMV et transformation de la ZPPAUP en PVAP** : dédier du temps de travail aux recherches documentaires et in situ, créer une cellule spécifique avec les services urbanisme communaux et intercommunaux, participer à la commission locale du SPR qui doit être relancée. Un cycle de médiation pourra être dédiée spécifiquement au quartier Saint-Eutrope (Axe 2 du plan de gestion local UNESCO).
- **Enrichir les bases de données sur les socles de connaissance posés par le PSMV et la ZPPAUP** (archives de Claude Calmettes, architecte du patrimoine chargé de l'élaboration du secteur sauvegardé déposées aux AM en 2012) en ayant un regard avisé sur l'intégration contemporaine en espace protégé.



Objectif 1.5 : Amplifier le travail scientifique et l'élargir aux patrimoines naturels : les trames verte et bleue, la nature et la biodiversité en ville, les paysages urbains et leurs usages

Ville de proximité à la nature et aux espaces verts pour ses habitants, Saintes est un lieu de centralité, possédant une dynamique culturelle et environnementale, impactée par le réchauffement planétaire (crues de plus en plus fréquentes, réduction des ressources en eau...).

Les élus saintais s'engagent pour proposer un territoire durable et résilient, capable de faire face aux changements climatiques et aux défis sociétaux à venir. La prise en compte de ces défis passe par une meilleure connaissance des patrimoines naturels et une connexion du label VAH à ces enjeux.

→ Actions pour l'atteindre

- **Participer aux études thématiques sur l'environnement, les paysages et la biodiversité, et sur les jardins**, notamment les jardins familiaux de Saintes en lien avec la Direction du cadre de vie et les chargés de mission : structurer les échanges avec les partenaires, participer aux inventaires, mettre à disposition les fonds documentaires (notamment visuels pour l'évolution des paysages et les cônes de vue).

- **Valoriser auprès des publics les liens entre patrimoine, architecture et trames verte et bleue, dans le cadre du PLUi, du SPR et des PDA dont la construction est pilotée par les services urbanisme en lien avec la DRAC (dont l'UDAP) :** sensibiliser à la préservation et à la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels en s'appuyant sur une meilleure connaissance, diffusée lors d'actions de sensibilisation et de médiation auprès des publics.
- **Accompagner la mise en place du plan de gestion pour l'amphithéâtre et des autres sites inscrits :** reprendre les dossiers documentaires des 3 sites protégés communaux en partenariat avec la DREAL, assurer leur diffusion interservices et contribuer à la mise en œuvre du plan de gestion de l'amphithéâtre (finalisé en 2024), puis des autres sites protégés, et à leur appropriation par les habitants à travers des actions de médiation (visites à l'échelle du Vallon, ouverture de la parcelle Audiat et présentation du projet...)
- **Multiplier les actions de médiation s'appuyant sur l'atlas de la biodiversité communale (ABC), participer aux rendez-vous aux jardins :** participer aux actions écocitoyennes mises en place dans le cadre de l'élaboration de l'ABC (relayer les protocoles de sciences participatives en proposer une médiation sur les sites inventoriés).
- **Contribuer à la mise en œuvre des préconisations du diagnostic « usages et paysages » réalisé en 2023 pour chaque quartier :** s'approprier l'étude par quartier menée par la Direction du cadre de vie (étude des relations entre les différents éléments du paysage – végétation, reliefs, points d'eau, type de sol...- en lien avec les usages qui y sont déployés - mobilités, offre culturelle, espaces partagés / publics...) pour promouvoir les futurs aménagements et mener des actions de sensibilisation auprès des publics.



Objectif 1.6 : Renforcer l'accessibilité de tous aux patrimoines saintais, en s'appuyant sur un plan de numérisation

De nombreux sites et collections patrimoniales sont inaccessibles aux publics éloignés de la culture et aux publics handicapés. La petitesse des espaces muséaux ne permet pas de présenter la richesse des collections, les chantiers ne sont que partiellement accessibles aux publics pour des questions de sécurité. Enfin, les NTIC sont quasiment absentes des outils de la mission VAH. Les élus souhaitent engager un plan de numérisation pour pallier à ces problématiques.

→ Actions pour l'atteindre

- **Numériser les collections en lien avec les musées et les rendre accessibles :** dédier du temps de travail à la numérisation, intégrer dans les parcours thématiques la présentation des collections via l'acquisition d'une flotte de tablettes, d'un tableau blanc interactif (TBI) basé à l'Hostellerie et en alimenter en contenus les bornes tactiles dans les équipements muséaux (travail déjà réalisé au musée archéologique, projetés dans les autres musées).
- **Créer des collections patrimoniales thématiques numériques :** créer des résonnances entre les patrimoines bâtis, paysagers, mobiliers et immatériels lors des médiations (parcours Saintes antique avec intégration des collections archéologiques, parcours Bernard Palissy

et ses suiveurs, le paysage entre rêve et réalité...) ; renforcer les médiations adaptées aux publics éloignés de la culture et aux publics handicapés.

- **Réaliser et exploiter des modélisations 3D des monuments**, notamment pour l'amphithéâtre et la basilique Saint-Eutrope permettant de mieux comprendre l'état initial et l'évolution du bâti monumental : diffuser l'actualité de la recherche scientifique grâce aux chantiers de restauration et présenter les hypothèses de l'état initial du monument et de ses évolutions à tous les publics. Les agents seront formés à l'utilisation des outils numériques et leur adaptation aux publics en situation de handicap. Les modélisations de Saint-Eutrope seront intégrées à un projet de valorisation globale mettant en lumière la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien (Axe 4 du plan de gestion local UNESCO : sensibiliser les publics, renouveler l'offre de médiation).

- **Systématiser la photogrammétrie et dans la mesure du possible le laser scan 3D lors des chantiers MH** : ces données permettent d'actualiser les plans et relevés, de disposer d'outils plus précis pour les futurs aménagements et ainsi de limiter les propositions inadaptées.



2 DYNAMIQUE 2

// UNE VILLE PRÉSERVÉE ET DURABLE

→ Garantir la qualité du cadre de vie et l'équilibre nature-culture comme avenir ; réussir la transition écologique ; renouveler la ville sur elle-même en harmonie avec l'existant

Enjeux du label VAH : La transversalité architecture – urbanisme – environnement – biodiversité via des leviers d'incitation aux pratiques qualitatives dans l'évolution du cadre de vie, parallèlement à la médiation.

Ville patrimoniale « irriguée de nature », Saintes compte un sous-sol archéologique exceptionnel, 19 monuments historiques publics, 3 sites protégés, un Site Patrimonial Remarquable, des collections mobilières et muséales notables à revaloriser, des paysages fragiles, une biodiversité identifiée, des espaces naturels sensibles des espaces naturels remarquables (une zone Natura 2000, 4 ZNIEFF de type I, 1 ZNIEFF de type II) ...

En synthèse, un patrimoine immense, dont la préservation-valorisation a pris du retard sur certains axes.

Comment tenir le pari ambitieux de concilier passé, présent et futur ? Comment remettre à niveau nos patrimoines et rattraper le retard en matière de structuration des opérations ? Comment connecter la stratégie patrimoniale à la transition écologique ? Comment porter la qualité du cadre de vie et la création architecturale au cœur des opérations d'aménagement ?

Les élus s'engagent ainsi dans des stratégies durables ambitieuses autour de 2 leviers forts :

► La révision du PSMV et transformation de la ZPPAUP en PVAP, moteur pour le projet urbain, dont le règlement doit être renouvelé. Porteur de recherches et réflexions permettant de lier habitat, conservation du patrimoine, développement durable, économie, création contemporaine, mobilités et perméabilités entre espaces public et privé, il constituera un outil d'urbanisme innovant.

► Le projet de protection de biodiversité et de valorisation de ses patrimoines naturels basé notamment sur l'atlas de la biodiversité communal et les plans de gestion des sites.

Les élus mobilisent le label VAH pour sensibiliser habitants, usagers et visiteurs à ces dispositifs et favoriser leur appropriation, à travers un plan de médiation dédié au SPR et un renforcement des coopérations avec la direction du cadre de vie.

Objectif 2.1 : Copiloter la restauration et la valorisation du patrimoine monumental

Saintes compte 19 Monuments historiques publics : amphithéâtre, arc de Germanicus, thermes Saint-Saloine, plusieurs tronçons de murs et remparts antiques, cathédrale et cloître Saint-Pierre, églises Saint-Eutrope, Saint-Vivien et Saint-Pallais, une partie de l'Abbaye-aux-Dames, Echevinage, hôtel de Monconseil, Présidial, Maison Martineau, colonne de la Liberté... Ce patrimoine, richesse et atout de la ville mais dans un état plus ou moins préoccupant, fait l'objet d'une surveillance accrue depuis 2020. Les élus sont engagés dans un plan pluriannuel de restauration du patrimoine monumental, pour mieux articuler les opérations de restauration-valorisation sur le long terme. Les élus positionnent la mission VAH en copilotage technique et en référent médiation de ces opérations.

→ Actions pour l'atteindre

- **Poursuivre la mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration des monuments historiques** : projeter le plan de restauration du patrimoine monumental jusqu'en 2034 et associer les investissements pluriannuels correspondants, en lien avec les partenaires (CRMH, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et Conseil départemental de Charente-Maritime)
- **Aider à la décision des élus qui doivent prioriser les opérations** : certains monuments n'ont pas fait l'objet de restauration depuis plusieurs décennies. La priorisation des opérations est ainsi essentielle pour mener à bien le plan pluriannuel des monuments. Il établit déjà de finaliser le chantier de l'amphithéâtre, de l'église Saint-Eutrope, amorcer le chantier de la cathédrale Saint-Pierre.
- **Concevoir et animer un plan de médiation pour chaque opération** : organiser des visites de chantier, des rencontres avec les artisans, maîtres d'œuvre et chercheurs, des journées thématiques. Rendre le chantier accessible aux publics, y compris au jeune public, permet de valoriser les savoir-faire, de promouvoir des métiers méconnus, de débloquent des crispations potentielles d'usages pendant les chantiers pour les riverains, de s'approprier le patrimoine et de partager l'importance de sa transmission.
- **Contribuer à l'élaboration d'un carnet d'entretien par monument en lien avec la CRMH et les maîtres d'œuvre** : cet outil permet à la fois de conserver la mémoire des interventions de façon partagée avec tous les services, d'activer des alertes calendaires et de proposer un outil de liaison entre les différents intervenants, y compris les usagers. Suite au prototype mis en place à Saint-Eutrope, l'enjeu est d'élaborer les autres carnets.
- **Participer à la mise en œuvre du plan de gestion local UNESCO de Saint-Eutrope**, dont l'axe 1 porte notamment sur la protection et la restauration du monument.
- **Co-piloter la mise en place d'un Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC) pour chaque monument historique** : élaborer et actualiser des PSBC pour chaque monument, sur le principe des PSBC mis en place dans les musées et en s'appuyant sur les échanges de bonnes pratiques mis en œuvre dans d'autres collectivités.



Objectif 2.2 : Contribuer à la révision du PSMV, la transformation de la ZPPAUP en PVAP, la mise en place des PDA et accompagner l'élaboration du volet patrimonial du PLUi

Saintes constitue un ensemble urbain et paysager remarquable, mais avant tout quotidien pour les habitants. Changer une menuiserie, installer de nouveaux contres-vents ou un portail de garage métallique, éclairer son enseigne commerciale au néon, refaire sa façade en placage plutôt qu'en véritable pierre de taille sont des opérations perçues comme d'infimes modifications, si peu au regard de la question du confort de vie. Pourtant ce sont elles qui peu à peu altèrent la cohérence architecturale et la qualité du paysage urbain. Il est essentiel de sensibiliser les habitants et

Direction des patrimoines
L'hostellerie, 11 rue Mauny (accès par la place de l'Echevinage), 17100 SAINTES

professionnels du bâti sur la fragilité de l'architecture, du paysage urbain et du patrimoine aux côtés des grands monuments tout au long du processus du renouvellement du Site Patrimonial Remarquable, lui-même intégré au futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

→ Actions pour l'atteindre

- **Participer à la réalisation de fiches-outils pour accompagner les travaux et chantiers** : accompagner l'élaboration des fiches-outils d'aide aux travaux, à destination des professionnels et des particuliers, en rendant le règlement accessible et en s'appuyant sur les pratiques réussies.
- **Renforcer les actions de sensibilisation avec les architectes et urbanistes du territoire** : programmer des visites de chantiers et des cafés-rencontres, faciliter les portes ouvertes dans les agences, s'appuyer sur le réseau du CAUE 17.
- **Promouvoir les outils de l'urbanisme patrimonial et communiquer auprès des acteurs et des habitants** : programmer des cycles de rencontres et une exposition bisannuelle, proposer des visites « histoires de rue » et « histoires de quartier », intégrer ces sujets aux réunions des quartiers pilotés par les élus, proposer un PEAC pendant la révision du PSMV et la transformation de la ZPPAUP en AVAP.
- **Systématiser les passerelles avec les services urbanisme de la ville et de la communauté d'agglomération** : maintenir la Direction des patrimoines dans les comités de suivi de l'évolution du PLUi, du SPR et l'élaboration des PDA, organiser une visite de terrain semestrielle interservices sur des thématiques à enjeu (espaces publics et places, commerce et habitat en cœur de ville, mobilier urbain, enseignes et devantures...).
- **Consolider la veille sur l'actualité des chantiers en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France et les services urbanisme dans des perspectives de médiation** : échanger régulièrement avec l'ABF qui tient une permanence mensuelle pour être connecté aux opérateurs immobiliers et maîtres d'œuvres, et ainsi pouvoir organiser des visites au fil des chantiers.
- **S'appuyer sur les données collectées dans le cadre du PCR sur Saint-Eutrope pour nourrir la connaissance du faubourg, qui devrait être intégré au nouveau périmètre du PSMV** (trame urbaine, typologies architecturales...), en lien avec le plan de gestion local UNESCO.



Objectif 2.3 : Développer la prise en compte de la qualité de l'architecture, du cadre de vie et du paysage dans les outils de l'urbanisme et les opérations d'aménagement

Saintes est constituée de divers visages. Les quartiers Boiffiers-Bellevue semblent lointains pour les habitants du centre-ville, ou ceux de la Fenêtre... Ancrée dans notre quotidien, l'architecture a façonné nos espaces de vie, collectifs et individuels. C'est sa qualité qui lui donne sens, tant pour ceux qui conçoivent ces espaces que pour ceux qui y vivent.

Les élus s'appuient sur le label pour promouvoir ces architectures plurielles, mettre en lumière leurs rythmes propres, leurs singularités, mais aussi leurs liens, participant de l'écriture d'une même ville.

→ Actions pour l'atteindre

- **Renforcer la mise en réseau des professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes, artisans...) :** échanger avec les associations de professionnels du bâti (comme Cobaty Saintonge) pour sensibiliser la chaîne des acteurs de la construction aux opérations en espaces sensibles. Lors des actions de médiation, constituer autant que possible des binômes avec les acteurs des chantiers (artisans, maîtres d'œuvres, paysagistes...) pour croiser les approches et mettre en lumière des savoir-faire.

- **Conforter les Journées nationales de l'architecture (JNA) en tant que rendez-vous incontournables :** poursuivre le cycle sur l'architecture et le cadre de vie piloté par le Ministère de la Culture, dont le CAUE 17 co-assure la promotion à l'échelle du département. Ces deux rendez-vous, aux formats complémentaires, permettent d'expliquer ce qui a motivé et initié les projets, d'échanger avec les professionnels autour de leurs intentions, de leurs démarches et savoir-faire. Ces actions donnent des clés de lecture pour comprendre comment la ville se fabrique, évolue et surtout comment en tant que citoyens, élus, professionnels et usagers nous la transformons ensemble.

- **Renouer les liens avec les Maisons de l'Architecture de Nouvelle-Aquitaine,** pour renforcer la sensibilisation à la qualité architecturale, à la création contemporaine et à l'importance des savoir-faire des architectes, urbanistes et paysagistes pour la qualité du cadre de vie.

- **Participer à la mise en œuvre des plans de gestion de l'amphithéâtre et des autres sites protégés :** les sites classés sont tous connectés à des espaces patrimoniaux et touristiques majeurs (amphithéâtre, ensemble cathédral et espace Bassompierre). Le plan de gestion de l'amphithéâtre prévoit un projet ambitieux de protection de la biodiversité et de valorisation des paysages aux côtés de la mise en tourisme du monument : zones dédiées à la biodiversité au sein du monument, aménagement de corridor à respecter... Des éléments parfois étonnants pour les publics, à transformer en atouts dans leur appréhension du site. La participation à la mise en œuvre de ce premier plan servira de socle à l'élaboration des autres plans de gestion, au regard de l'enjeu lié aux crues du fleuve.

- **Renforcer la programmation autour de la valorisation du paysage :** développer la programmation de lectures de paysage depuis les clochers et les belvédères, proposer une stratégie globale pour les travaux d'aménagement sur les sites 360° (comme Saint-Eutrope, l'Abbaye-aux-Dames et Saint-Pierre), poursuivre les médiations dans le vallon des Arènes, autour du jardin public et de la Palu en lien étroit avec la Direction du cadre de vie et les partenaires locaux.

- **Promouvoir la mobilité inter-quartier, valoriser les différents visages de la ville :** effacer les hiérarchies inconscientes entre les quartiers, les patrimoines remarquables et le patrimoine plus quotidien, renforcer les randonnées urbaines (parcours arbres remarquables, les couleurs de l'architecture...) et développer les visites en bus embarquées, pertinentes pour la connexion inter-quartiers.

- **Favoriser les actions de sensibilisation en lien avec la future maison de la nature à La Palu :** programmer des visites au fil du chantier d'aménagement de l'équipement, participer à la programmation en lien avec l'équipe pilote, en faire un pivot de la valorisation équilibrée de la biodiversité.



Objectif 2.4 : Amplifier les outils et la programmation autour des enjeux paysagers, environnementaux et de la transition écologique

Le développement de Saintes repose sur son économie présentielle et son attractivité résidentielle. L'amélioration du cadre de vie est donc au cœur de la politique municipale. D'autant plus que Saintes est chargée d'une symbolique et d'une unité architecturale et paysagère fortes. Le bâti et le paysage sont des atouts mais aussi des ressources pour répondre à l'amélioration du cadre de vie. Les élus s'appuient sur plusieurs leviers et dispositifs combinant patrimoine, nature et biodiversité. Ils souhaitent s'appuyer sur le label comme moyen de sensibilisation des publics.

→ Actions pour l'atteindre

- **Sensibiliser au paysage et à sa préservation en valorisant la biodiversité et le cadre de vie** : renforcer les parcours thématiques « patrimoines et biodiversité » à partir de la ligne verte, proposer des outils de médiation thématiques dédiés aux paysages, renforcer les programmations de lectures de paysages, particulièrement pour le jeune public.
- **Systématiser les partenariats avec les acteurs du cadre de vie et de la biodiversité** : échanger avec le conseil de la transition écologique, contribuer aux réflexions du conseil des Sages sur la valorisation des berges du fleuve Charente, valoriser les interventions des écologues dans le cadre des chantiers, nouer des liens avec les associations de protection de l'environnement.
- **Développer l'EAC autour des thèmes patrimoine, paysage et biodiversité** : proposer une approche pluridisciplinaire (domaines concernés : biodiversité, patrimoine, histoire de l'art et géographie, arts visuels et plastiques, ...) pour mobiliser des connaissances diversifiées ; affiner et développer la sensibilité de l'enfant sur le lien entre l'environnement et la création artistique.
- **Renforcer les passerelles avec le dispositif « permis de végétaliser » et les structures gérant les jardins familiaux ou partagés** : systématiser les actions de médiation en lien avec les jardins familiaux saintais (visites avec les centres sociaux et les associations qui les gèrent, intégration dans la programmation des Rendez-vous aux jardins, visite histoire de légumes et plantes...) ; promouvoir auprès des habitants le permis de végétaliser piloté par la Direction du cadre de vie.
- **Concevoir les médiations via un process éco-responsable** : appliquer la charte de l'éco-événement saintais lors des grandes manifestations. Cette charte, visant à rendre les manifestations plus soutenables, agit sur 6 piliers : gestion des déchets (tri, anti-gaspillage, compostage, cendrier), accessibilité (PMR, signalétique, places suspendues, grille tarifaire...), gestion de l'eau (toilettes temporaires sèches, fontaines...), mobilité (vélo, covoiturage...), impact sur la biodiversité (jauge, dernier km...) et impact sur la santé.



Objectif 2.5 : Favoriser la création architecturale du territoire, à partir du projet de requalification du site Saint-Louis

Le site Saint-Louis, exceptionnel balcon sur la ville, est un espace porteur de mémoires, d'usages singuliers depuis l'effervescence antique jusqu'à l'hôpital, en passant par la citadelle. Riche d'une

histoire et d'une architecture qui ont su profiter de sa position de belvédère sur la ville, le site fait partie du PSMV de Saintes. Les Saintais ont un rapport singulier au site de l'ancien hôpital, lieu de naissance et de mort aussi. Deux projets de réhabilitation ont avorté, faute d'appropriation par les habitants.

Les élus se sont engagés dans un nouveau projet de requalification équilibré et concerté.

Zoom sur le projet Saint-Louis : 2024 (démolition et démarrage de l'îlot Bernard) – 2030



îlot Bernard : cession pleine et entière de la parcelle pour réaliser un quartier d'environ 80 logements, programme mêlant création architecturale et réhabilitation d'une partie du bâti. La révision du PSMV permettra d'encadrer la réalisation de ces logements. L'îlot Bernard est particulièrement riche sur le plan archéologique. A ce titre, la préservation des sous-sols archéologiques est un élément fort du programme.

Futur espace muséal : construction d'un bâtiment neuf, futur musée archéologique de Saintes, comprenant également le futur CIAP de Saintes. La révision du PSMV comportera un volet spécifique pour cette opération, en portant de plus une attention particulière à la qualité paysagère (belvédères, cônes de vue depuis et sur le site).

Balade et jardins potagers : réhabilitation et revalorisation des terrasses sud (accueillant autrefois l'incinérateur de l'hôpital, démoli en 2012).

Esplanade publique requalifiée pour les événements et spectacles : belvédère sud-est dédié à l'espace public paysager, pouvant accueillir différentes manifestations culturelles.

Îlot du Logis - tiers lieu composé de : 1 espace tertiaire (artisanat et artisanat d'art avec possibilité de résidences d'artistes et d'artisans in situ), 1 café, 1 lieu d'exposition temporaire, 1 espace convivial, 1 espace de coworking dédié à la santé, stockage en sous-sol

Combinant les 5 axes de la convention Action Cœur de ville de Saintes (habitat, économie, mobilités, patrimoine, services publics), ce programme est le projet « locomotive » de l'opération de revitalisation du cœur de ville :

- Création architecturale qualitative encadrée par le PSMV (habitat et musée) ;
- Requalification des espaces publics avec une entrée paysagère forte (belvédère, terrasses...) ;
- Perméabilité de l'îlot au service des mobilités inter-quartiers ;
- Soutien du tissu économique lié à l'artisanat et l'artisanat d'art ;
- Affirmation de l'identité culturelle et patrimoniale du site ;
- Déploiement de services publics.

Géré en étroit partenariat avec l'architecte des bâtiments de France, ce projet intègre l'enjeu des espaces publics, du renouvellement des fonctions et des perméabilités. Il place la protection du patrimoine urbain et la création contemporaine qualitative au cœur du programme. Les élus mobilisent la mission VAH pour faire vivre le projet auprès des habitants et usagers tout au long du chantier. La démarche doit permettre aux habitants d'être acteurs à part entière de la renaissance du site, en friche depuis 2007. Les élus s'appuient sur le label pour promouvoir plus largement la réhabilitation et la création architecturale contemporaine dans la ville en chantiers (ancienne école à aire ouverte Saint-Exupéry et nouveau dojo dans le quartier Boiffiers-Bellevue en politique de la ville).

→ Actions pour l'atteindre

- **Assurer le volet médiation de la réhabilitation du site Saint-Louis**, projet moteur en termes de qualité architecturale, d'attractivité du cadre de vie,
- **Programmer des parcours type randonnées urbaines pour favoriser** l'interaction de Saint-Louis avec les autres quartiers, et notamment positionner le site comme une clé d'entrée dans la ville et ses patrimoines,
- **Valoriser les belvédères** en renforçant les lectures de paysages, en lien avec la direction du cadre de vie,
- **Elaborer le projet de CIAP** en son cœur.



Objectif 2.6 : Renforcer la médiation et la valorisation de l'architecture contemporaine

Au lendemain de la 2nde Guerre mondiale, un vaste programme de Reconstruction est mené à Saintes, opération remise en lumière ces dernières années grâce aux travaux d'étude pilotés par la DRAC. Plusieurs bâtiments méritent d'être valorisés auprès des publics à ce titre.

De nouveaux quartiers constitués de grands ensembles ont également émergé en périphérie. Malheureusement construits vite et à l'économie, ces grands ensembles ont fait l'objet d'un vaste Programme de Rénovation Urbaine de 2005 à 2017, occasion de repositionner l'importance de la qualité architecture et du cadre de vie pour mieux vivre ensemble. Plusieurs constructions neuves pourront ainsi être valorisées auprès des publics (nouveau quartier du vallon et bâtiments bioclimatiques, intégration paysagère de l'architecture...).

→ Actions pour l'atteindre

- **Développer un programme de médiation à l'occasion de la publication de l'étude sur la Reconstruction en Nouvelle-Aquitaine** : visites, conférences, ateliers pédagogique et exposition.
- **Développer la programmation sur l'architecture contemporaine au-delà des temps forts** : renforcer les actions de médiation et notamment les cycles Un mois pour découvrir..., programmer des médiations au fil du chantier du dojo, de la réhabilitation de l'ancienne école à aire ouverte Saint-Exupéry.

Direction des patrimoines
L'hostellerie, 11 rue Mauny (accès par la place de l'Echevinage), 17100 SAINTES

- **Poursuivre les actions de médiations dans les quartiers PRU**, notamment le Vallon et les Boiffiers où des bâtiments contemporains ont été construits.
- **Promouvoir le label Architecture Contemporaine Remarquable sur le territoire** : favoriser la labellisation d'édifices, notamment suite à l'étude sur la Reconstruction pilotée par la DRAC.
- **Renouer les liens avec les Maisons de l'Architecture de Nouvelle-Aquitaine**, pour élargir le regard des habitants et usagers sur la création contemporaine en région (workshop d'architectes).



3 DYNAMIQUE 3

UNE VILLE ACCESSIBLE ET INCLUSIVE

→ Renforcer la solidarité et favoriser le bien-vivre ensemble en luttant contre les exclusions et en s'appuyant sur la culture et les patrimoines ; faire des jeunes une priorité ; faire participer les habitants et usagers aux projets.

Enjeux du label VAH : Le bien-être et l'accessibilité pour tous comme pilier de l'offre de découverte, la contribution à la concertation autour des projets, le renforcement des actions pour le jeune public, la refonte des outils de médiation en incluant les nouvelles formes de transmission (ludique et participative).

Saintes Ville d'art et d'histoire a concentré sa politique des publics sur les habitants et usagers, en incluant les touristes à la marge. Il est ressorti des ateliers de réflexion que si les publics sont multiples, les offres de médiations doivent l'être tout autant. L'organisation en pôle jeune public - pôle adulte crée des cloisonnements et entrave les propositions intergénérationnelles. Les outils de découverte sont centrés sur la médiation humaine, les publications et les supports classiques. Ils sont peu adaptés aux attentes du public individuel et n'intègrent pas les NTIC. Les propositions ludiques sont encore minoritaires, elles permettent pourtant de capter un public plus éloigné de la culture et plus diversifié.

Les équipements sont défaillants : manque de toilettes, signalétique obsolète, parcours trop peu balisés. Il manque un lien entre les monuments, le patrimoine plus quotidien et les musées ou autre équipement culturel. L'offre de médiation n'est pas structurellement adaptée aux publics handicapés.

Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Saintes, aménagé en 2001 au sein de l'Hostellerie, est amputé de son exposition permanente (démontée dans le cadre de l'activation du Plan de Sauvegarde du Fonds ancien et régional, dont la toiture s'est effondrée. Restent aujourd'hui une salle polyvalente permettant de proposer expositions temporaires, ateliers, rencontres et conférences... (250m²) ; une ancienne chapelle dédiée aux ateliers pédagogiques ; l'espace documentation accessible à tous ; les jardins aménagés sur 3 niveaux, qui permettent d'accueillir des concerts, spectacles, des ateliers et d'organiser des lectures de paysage ; les bureaux de la Direction des patrimoines qui anime le label Ville d'art et d'histoire).

Les élus souhaitent que les futurs outils de médiation mêlent l'approche classique à des formes plus ludiques, sensorielles et participatives avec comme moteur le futur CIAP, pour ouvrir les patrimoines et l'architecture à tous les publics. La construction ou le renforcement des partenariats seront l'un des socles de cette dynamique, sans oublier l'objectif politique affirmé de prioriser le public jeune y compris hors temps scolaire.

Comment redynamiser l'offre de découverte de la ville pour tous ? Comment porter une stratégie globale incluant la signalétique, les parcours urbains, le renouvellement du CIAP, la mise en réseau des équipements et sites pour tous ? Quels outils proposer aux publics éloignés de la culture et les publics handicapés ?

Objectif 3.1 : Positionner le nouveau Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine comme clé d'entrée de la découverte de Saintes

Les élus s'approprient les objectifs d'un CIAP : pensé comme une clé d'appréhension de la ville, il doit être positionné comme entrée ou sortie de médiation dans le parcours de découverte. Il doit proposer une lecture des patrimoines et de l'architecture en autonomie mais aussi en articulation avec les actions de médiation accompagnées. Il constitue également un marqueur physique de l'articulation des patrimoines du bassin de vie et doit donc être conçu comme un projet transversal. L'élargissement de la notion de patrimoine, en renforçant notamment les paysages et la nature, implique une réflexion qui va au-delà de l'espace proposé jusqu'alors (Exposition permanente mise en place en 2001 à l'Hostellerie) : construire un espace d'échanges pour et avec les professionnels, créer une résonance avec la ville dans l'espace même du CIAP, accueillir tous les publics, être articulé et complémentaire des équipements culturels du territoire. Les élus positionnent le futur CIAP sur le site Saint-Louis, dont le programme de requalification est décennal. La mission VAH pilotera le PSC du CIAP en lien avec un comité de pilotage multiacteurs et s'associera avec la Direction des services techniques pour l'aménagement du bâtiment.

→ Actions pour l'atteindre

- **Proposer à court terme un nouveau lieu pour l'exposition permanente du CIAP** : positionner cet espace d'exposition comme le point de départ des médiations, en associant l'Office de Tourisme (ce qui permettrait d'associer tous les guides au processus d'évolution du CIAP en amont) et en expérimentant de nouvelles approches pour nourrir le futur projet.
- **Elaborer le Projet Scientifique et Culturel (PSC) du CIAP positionné sur le site Saint-Louis à moyen terme** : créer un lien avec le belvédère et la lecture directe du paysage urbain, mêler architecture et paysages, s'inscrire au cœur de la dorsale patrimoniale qui relie l'Abbaye-aux-Dames à l'amphithéâtre en traversant le cœur de ville.
- **Elaborer des outils de médiation interactifs** en mettant en avant les habitants, les personnages célèbres, les anecdotes pour faire de la découverte de Saintes une expérience attractive et incarnée. L'approche participative et immersive est incluante et adaptable à tous les publics, en ayant une attention particulière pour l'accès des publics handicapés.
- **Créer une scénographie à l'échelle de la ville** : connecter étroitement le CIAP et les parcours patrimoniaux, penser le CIAP dans une approche dedans-dehors pour que la résonance avec la ville soit fluide et lisible.
- **Positionner le CIAP comme un espace de ressources et d'échanges pour les professionnels** : élaborer une programmation spécifique en lien avec les professionnels, renforcer les partenariats interdisciplinaires.
- **Faire de l'accessibilité du CIAP une priorité pour les publics éloignés** : associer les structures d'accueil des publics éloignés (IRSA, association Valentin, antenne de France handicap...) à l'élaboration du projet de CIAP, concevoir les modules du CIAP en priorisant l'accessibilité pour tous.



Site Saint-Louis



Direction des patrimoines
L'hostellerie, 11 rue Mauny (accès par la place de l'Echevinage), 17100 SAINTES

Objectif 3.2 : Renouveler et diversifier les outils d'interprétation et de médiation, en équilibrant outils manuels, pratique artistique et supports numériques

Le plan de numérisation engagé par les élus comporte un prolongement direct dans le renouvellement des outils de médiation. Pensés en complémentarité de la médiation humaine, les outils numériques, aujourd'hui quasiment absents de l'offre de découverte de Saintes, permettent de rendre accessible ce qui ne l'est pas (reconstitution, accès PMR, ...), de privilégier les expériences immersives et donc l'accessibilité pour tous, de redynamiser l'offre de découverte, de partager les études et recherches avec tous les publics (PCR Saint-Eutrope...). L'intégration des NTIC sera équilibrée dans les propositions d'outils, les élus veillant à ne pas exclure le public habitué aux médiations classiques.

→ Actions pour l'atteindre

- **Diversifier les visites** : classiques, théâtralisées, chantées, rallye, enquêtes, visites dont vous êtes le héros... en s'appuyant sur les partenaires du territoire, pour toucher un public encore plus large.
- **Diversifier les approches, en développant notamment les actions ludiques, sensorielles et participatives / immersives** : expositions évolutives ou / et interactives, jeux type escape game, co-construction des médiations avec les habitants (type défilé de mode historique avec des habitants comme modèles...)
- **Permettre l'accessibilité des informations et des médiations au plus grand nombre en diversifiant les outils et supports, qui ne comportent pas encore de NTIC** : penser les outils numériques en complémentarité des médiations existantes et projeter leur évolution dans le temps (écueil de l'ancienne exposition permanente...). Les archéologues sont de plus en plus investis dans des programmes de recherches et de restitutions. Les partenariats avec le réseau Aliénor (antenne hébergée à Saintes) et les Universités doivent permettre de proposer des outils scientifiquement étayés (hypothèse d'élévations disparues des vestiges, reconstitution de tronçon d'aqueducs pour le visiter virtuellement, manipulation 3D d'objets muséaux fragiles via le kiosque Aliénor...). La numérisation de contenus visuels, la production de capsules audio permettront de proposer des médiations à la maison d'arrêt et dans les EHPAD ou encore foyers seniors de Saintes.
- **Conforter l'offre mixte mêlant découverte, convivialité et temps gourmand** (un des points forts du territoire) : intégrer la notion de bien-être au cœur de la découverte, soulignée dans les ateliers de concertation. Le label doit être un levier du vivre ensemble apaisé.
- **Renforcer la pratique artistique en lien avec les savoir-faire du bassin de vie** : renforcer la pratique artistique, largement proposée au jeune public mais peu au public adulte. Cette attente a été formulée lors des ateliers de concertation : étendre les médiations participatives, apprendre de manière sensible, comprendre des gestes ou des évolutions techniques et stimuler l'imaginaire des adultes aussi. Basée sur des interventions d'artistes, la pratique artistique doit être renforcée auprès de tous les publics, et si possible au travers d'actions intergénérationnelles.
- **Développer une programmation tout public spécifique pour Saint-Eutrope**, composante du bien UNESCO Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France (Axes 3 et 4 du plan de gestion local UNESCO), poursuivre les cycles d'éducation artistique et culturelle en lien avec la restauration de la crypte et de l'avant-crypte (2025 - 2027).



Objectif 3.3 : Mettre en réseau les espaces patrimoniaux et culturels en intégrant la valorisation environnementale au cœur des cheminements et parcours

Les ateliers de concertation ont mis en évidence des carences dans la liaison intersites sur le territoire, une faible habitude de travail en synergie entre les acteurs culturels et une faible valorisation des patrimoines naturels dans les propositions de médiation.

Les élus priorisent ainsi le développement de la médiation autour de la nature, des paysages et de la biodiversité, à articuler étroitement avec l'architecture dans le nouveau projet décennal. Ils sollicitent conjointement la Direction du cadre de vie et la mission VAH pour répondre transversalement à cet enjeu.

→ Actions pour l'atteindre

- **Redéployer une signalétique basée sur des parcours thématiques** mêlant patrimoines, architecture, nature et biodiversité, sur la base des prototypes déployés à partir de la ligne verte (3 boucles patrimoine et nature) en co-pilotage avec la Direction du cadre de vie.
- **Mieux intégrer le label VAH au réseau des équipements patrimoniaux et culturels**, internes et externes : étendre la stratégie à la mission VAH (déjà amorcée avec la refonte de la Direction des patrimoines), intégrer la mission VAH aux réunions de coordination culturelle avec l'ensembles des acteurs (salles de spectacles et concerts, espaces d'apprentissage artistiques, médiathèques, musées, sites...).
- **Créer un lien entre musées, espaces remarquables et monuments** à l'échelle du bassin de vie, en s'appuyant sur des outils tout publics développés dans le cadre du label (Parcours Pocket, circuits thématiques...) ; renouveler la signalétique ; proposer une formation commune aux agents d'accueil (formation initiale et journée de coordination sur l'actualité des programmations de chacun).
- **S'appuyer sur la Flow-Vélo comme vecteur de médiation** : Cette voie apaisée propose un parcours de 400km de Sarlat-la-Canéda à l'île d'Aix, le tronçon saintais a été terminé. Longeant les berges de la Charente en cœur de ville, cet aménagement doux a été pensé comme un levier de renouvellement des mobilités et de valorisation des paysages par les élus. Des visites et circuits seront organisés pour parcourir la flow-vélo.
- **Solliciter l'expertise VAH pour repenser les cheminements en aménageant des îlots de fraîcheur et des circuits apaisés**, avec des supports matérialisés ou dématérialisés : ligne verte avec aménagement d'îlots de fraîcheur (notamment dans le Vallon), développement de nouveaux « parcours pocket » et de géocaching thématique (Terra Aventura 2^{ème} génération).
- **Participer aux travaux pour atteindre les objectifs du label Tourisme et Handicap sur des équipements et parcours** : amorcer la démarche pour le circuit Saintes antique.
- **Poursuivre la sensibilisation et la valorisation du tronçon communal du chemin de Saint-Jacques de Compostelle** : parcours en lien avec la direction du cadre de vie.
- **Renforcer le travail en réseau sur les mobilités liées au chemin Saint-Jacques de Compostelle** avec les autres collectivités du département (randonnées grand format, opérations coordonnées de médiation et d'évènementiels...).



Objectif 3.4 : Renouveler les publics

L'accessibilité pour tous est un des enjeux placés au cœur du nouveau projet VAH par les élus : la nouvelle convention doit permettre de rééquilibrer la politique des publics, de développer l'intergénérationnalité et de renforcer l'accueil des touristes, jusqu'ici peu pris en compte, en articulation avec l'Office de Tourisme.

→ Actions pour l'atteindre

- **Intensifier l'axe prioritaire du jeune public** : renforcer l'Education Artistique et Culturelle en lien avec l'Education nationale et les partenaires, proposer des séjours *patrimoine* pour les non Saintais, développer les actions pour les classes ULIS et UPEAA, redéployer une programmation hors temps scolaire (mise en sommeil depuis la crise sanitaire).
- **Favoriser l'appropriation des patrimoines par les habitants et usagers** : faire émerger la notion d'habitants – ambassadeurs, notamment à l'occasion des temps forts, intégrer les habitants volontaires au comité de suivi du label.
- **Poursuivre la programmation tout au long de l'année, en renforçant les propositions pour le public éloigné** : concevoir un programme équilibré sur toute l'année en prenant appui sur les temps forts et les cycles thématiques (visites « incontournables », cycle un mois pour découvrir tout public et jeune public...)
- **Développer la programmation estivale pour mieux accueillir les touristes en coordination avec l'OT** : co-construire une programmation estivale pour Saintes avec l'Office de Tourisme, sur le principe des visites diurnes et nocturnes hebdomadaires ; participer à la formation des guides-conférenciers et des acteurs touristiques (équipage du Palissy et de la Gabare, équipe de l'électrain, agents des musées et de l'amphithéâtre...)
- **Construire la programmation sur le principe du partenariat** : reconstruire des partenariats avec les structures d'accueil locales (aujourd'hui, beaucoup d'actions sont réalisées mais comme des événements isolés et non pérennes) en renforçant notamment la coordination des programmes (participation de la mission VAH aux commissions avec l'Abbaye-aux-Dames et le Gallia pour construire des passerelles selon les projets...)
- **Maintenir une stratégie tarifaire VAH attractive et cohérente avec les équipements culturels et touristiques** : maintenir la gratuité pour 40% des animations (gratuité pour tous les établissements saintais), restructurer l'offre à destination des scolaires de la CdA et hors bassin de vie, avec des tarifs accessibles, mettre en place un tarif « famille ».
- **Renforcer les outils de communication** : contribuer à la refonte de la signalétique directionnelle et sur sites notamment à Saint-Eutrope (Axe 3 du plan de gestion local UNESCO) ; développer l'agenda des patrimoines (trimestriel) ; maintenir les plans de communication pour chaque temps fort ; poursuivre les encarts thématiques dans le magazine municipal ; développer la lisibilité du label sur les réseaux sociaux et dans les médias (poursuite des échanges avec la presse écrite locale, les magazines culturels régionaux, les radios et télévisions).



Objectif 3.5 : Participer aux évènements nationaux et temps forts

Les évènements portés par le Ministère de la culture et ses partenaires bénéficient d'une grande portée de promotion et sont le vecteur des médiations locales en résonance avec le plan national. Les élus engagent la mission VAH sur les grands temps forts des patrimoines, de l'architecture et du cadre de vie : c'est une continuité évidente et attendue du public, qui permet de structurer la programmation annuelle. Ces rendez-vous œuvrent pour le développement des passerelles artistiques entre patrimoines, architecture, cadre de vie et littérature, musiques, ou encore arts croisés.

→ Actions pour l'atteindre

- **Poursuivre le pilotage et la coordination des journées européennes de l'archéologie, des journées européennes du patrimoine, des temps forts nationaux de l'architecture** : décliner les thématiques nationales ; proposer une vision ouverte du patrimoine, mêlant architecture, paysage, savoir-faire et traditions sur toute la ville ; varier les supports pour toucher le plus grand nombre ; s'appuyer sur les partenaires (jusqu'à 30 pour les journées européennes du patrimoine).

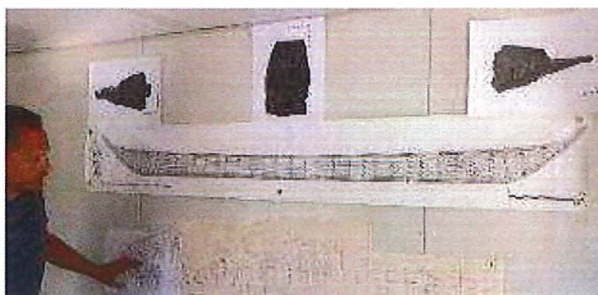
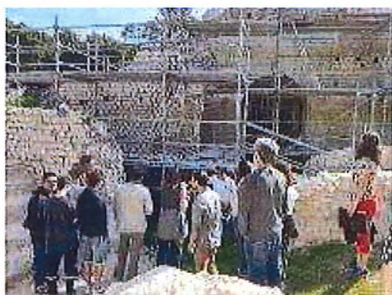
- **Poursuivre la participation aux rendez-vous aux jardins** : travailler la programmation avec la Direction du cadre de vie et de la nature, s'appuyer sur les réseaux des jardins familiaux et sur les associations de jardiniers engagés dans des pratiques respectueuses ; placer la transmission des savoirs et le renouvellement des pratiques au cœur de l'évènement.

- **Pérenniser la participation au Printemps des Poètes** : ouvrir la saison des visites avec une programmation intégrée au printemps des poètes, manifestation coordonnée par les Médiathèques.

- **Conforter l'inscription des actions VAH dans le réseau des évènements locaux** : participer au Site en scène (visites, parcours, ateliers et nocturnes...), festivals (notamment l'évènement *Sur la place ou à emporter* au cœur du quartier politique de la ville), journées thématiques (en lien avec le Département sur le thème archéologie et gallo-romain, le CAUE qui développe un réseau de professionnels ou avec les chantiers d'insertion tels Le Sas et Saint-Fiacre), participer à la nuit de la lecture (thème 2025 : patrimoines !)

- **Accompagner les projets des acteurs locaux sur le volet patrimonial** : poursuivre les échanges avec les associations locales du patrimoine, les centres sociaux et les centres d'apprentissage (EREA, CCI...), mettre en réseau les compétences, les expériences et les interrogations dans les domaines des patrimoines.

- **Participer aux temps forts des chemins de Saint-Jacques de Compostelle** (30^{ème} anniversaire de l'inscription en 2028, année jacquaire en 2027 et 2032...)



4 DYNAMIQUE 4

UNE VILLE REVITALISÉE ET ATTRACTIVE

→ **Revitaliser le cœur de ville (projet ACV) ; faire des patrimoines et de la culture un levier de développement ; soutenir la création et l'économie de proximité ; mettre en lumière les savoir-faire, notamment en matière d'artisanat et d'artisanat d'art**

Enjeux du label VAH : Le développement de partenariats et la fédération des acteurs, le renfort de la mise en économie qualitative des patrimoines

La restauration des patrimoines et l'action culturelle associée génèrent de l'économie directe et indirecte (emplois, circuit d'activités, séjours...). La mise en tourisme est une stratégie complémentaire. La Saintonge est un territoire riche en savoir-faire de l'artisanat et des arts. Notre bassin de vie compte de nombreux artisans, artistes, peintres, musiciens, comédiens qui contribuent à la qualité du cadre de vie, à la cohésion sociale.

Saintes est engagée dans un projet Action de Ville, dont voici les objectifs par grand thème :

► **Habitat** : Densifier l'habitat à proximité du cœur de ville ; réhabiliter le bâti ancien en cœur de ville pour l'adapter aux nouveaux parcours résidentiels ; reconquérir la partie haute de la ville en densifiant l'offre de logement ; densifier en services à la personne pour améliorer la désirabilité résidentielle du centre-ville (Plusieurs friches urbaines emblématiques sont à requalifier).

► **Economie** : améliorer l'effet vitrine du cœur commerçant ; reconquérir le bâti commercial vacant ; améliorer l'attractivité des marchés artisanaux ; réinventer la dynamique collective des unions commerciales ; réimplanter l'offre en tertiaire dans le secteur prioritaire de l'ORT ; améliorer la transformation économique des flux touristiques.

► **Mobilité** : reconnecter la gare, les deux rives de la Charente et le cœur de ville ; améliorer les cheminements piétons en cœur de ville ; développer un pôle et une offre multimodale autour de la gare ; renforcer le rôle et l'image des axes structurants du territoire de la gare SNCF aux arènes.

► **Patrimoine** : s'appuyer sur les sites historiques (Amphithéâtre, Saint-Eutrope, Abbaye-aux-Dames, berges...) pour créer une identité forte et améliorer le rayonnement de la ville ; réaménager et mettre en valeur les espaces publics dans une dimension ludique pour stimuler la fréquentation et donner envie de vivre en cœur de ville ; valoriser la Charente comme marqueur fort de la ville ; valoriser le patrimoine remarquable de la ville ; recentrer les fonctions accueil (Office de Tourisme).

► **Service public** : encourager l'implantation des professionnels de santé et d'équipements médicaux en centre-ville ; améliorer l'offre de loisirs en cœur de ville ; développer l'offre de services aux entreprises par la reconversion de friches ; mieux couvrir la demande locale

Les élus mobilisent la mission VAH pour contribuer à l'aménagement culturel et l'attractivité du territoire. Cellule créatrice de liens avec les habitants, usagers et visiteurs, la mission VAH promeut les opérations de réhabilitation de l'habitat qualitatives en cœur de ville, valorise les savoir-faire et l'artisanat, répond aux enjeux de mobilité, de services et de valorisation des patrimoines.

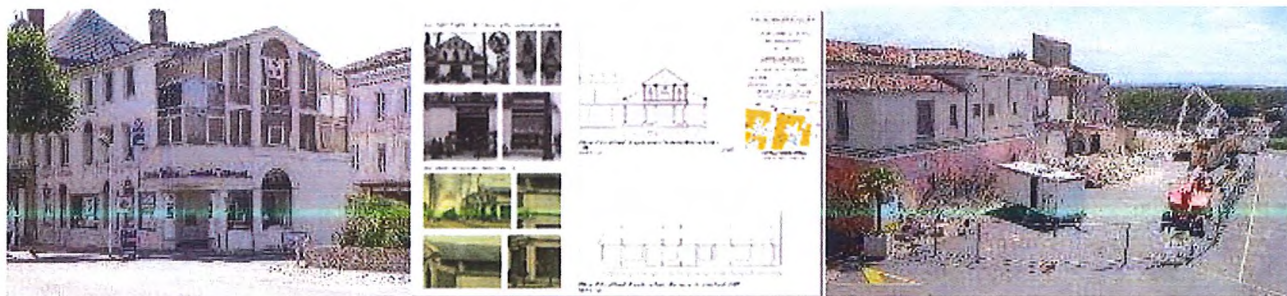
Comment déployer une stratégie d'attractivité du territoire cohérente et consolidée avec le patrimoine comme levier ? Comment capitaliser sur les synergies insufflées par Action cœur de ville pour dynamiser notre aménagement culturel en prenant appui sur le label ? Comment renforcer le réseau des savoir-faire et le soutien à la création ?

Objectif 4.1 : S'appuyer sur le dispositif Action Cœur de ville pour développer l'économie du patrimoine

Saintes a une fonction de centralité pour son bassin de vie et constitue un pôle de rayonnement. Les élus positionnent le projet ACV comme un moteur pour le territoire, à partir de la revitalisation du centre-ville. Le projet permet, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de l'agglomération, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires et en renforçant la coopération intercommunale. Les élus intègrent donc le label VAH à la dynamique de revitalisation.

→ Actions pour l'atteindre

- **Proposer une programmation tout au long du projet de réaménagement du site Saint-Louis (projet présenté pages 20-21) :** programmer des lectures de paysage combinant enjeux historiques et architecturaux, évolution des usages et des activités ; favoriser les temps d'échanges entre les équipes projets et les publics.
- **Accompagner la requalification des friches et la revitalisation de l'habitat et du commerce par une programmation adaptée :** organiser des portes ouvertes, visites et rencontres au fil des réhabilitations de friche (îlot Olympia : rénovation de l'habitat et des rez-de-chaussée commerciaux, échanges avec les architectes sur les thématiques du réemploi, de l'intégration architecturale encadrée par le PSMV et le futur PVAP.
- **Accompagner les projets sur les entrées de ville :** mettre en lumière auprès du public le projet de requalification du quartier gare, de la rue de la Boule et du cours du Maréchal Leclerc, ainsi que des axes pénétrants Est en s'appuyant sur le PDA des aqueducs.
- **S'appuyer sur les sites majeurs (Amphithéâtre, Saint-Eutrope, Abbaye-aux-Dames...) comme moteurs pour la lisibilité de l'identité du territoire** et pour l'amélioration du rayonnement de la ville, en lien avec l'agence d'attractivité du territoire née en 2023.



Objectif 4.2 : Déployer une stratégie patrimoniale et touristique cohérente et consolidée déclinant du schéma de développement touristique de l'agglomération

L'action des VPAH contribue sans conteste à l'attractivité des territoires mais le label pâtit d'un déficit d'articulation avec la stratégie touristique du bassin de vie, la convention-cadre n'ayant pas été renouvelée en 2014. L'Agglomération est en train d'élaborer un schéma de développement de l'économie touristique. Ce document permettra de prioriser les axes, réaliser des fiches-actions, travailler sur les tarifs... dans un calendrier pluriannuel.

Les élus souhaitent renouveler une convention-cadre VAH-Office de Tourisme à partir du schéma de développement, socle de l'articulation entre la stratégie patrimoniale pilotée par la ville et la stratégie touristique pilotée par l'agglomération.

→ Actions pour l'atteindre

- **Renouveler la convention-cadre avec l'office de Tourisme en 2025** : clarifier la stratégie des publics, la formation continue des guides ; créer des séjours patrimoniaux ; mettre en place des outils de réservation et billetterie connectés ; veiller à la cohérence de la programmation, notamment en termes de calendrier.
- **Renforcer la valorisation du fleuve Charente comme trait d'union et marqueur du bassin de vie** : valoriser le paysage de la vallée fluviale , mettre en lumière l'importance du fleuve dans les activités saintaises au fil du temps ; concevoir la médiation du projet de sauvegarde des épaves gallo-romaines de Courbiac ; renouveler les propositions de médiation en lien avec les équipages du Palissy et de la Gabare ; prendre en compte l'impact des crues et les mettre en perspective dans les projets et outils de gestion.
- **Participer au développement de la stratégie culturelle et touristique « La Saintonge, terre gallo-romaine »** : prendre appui sur les projets de valorisation des aqueducs et l'aménagement de la Maison des Aqueducs (qui ouvrira en 2025) à intégrer aux parcours de médiation (mission VAH priorisée sur le jeune public) ; accompagner le redéploiement de l'accueil et de l'interprétation de l'amphithéâtre du projet Audiat ; participer aux réflexions sur le futur espace muséal archéologique.
- **Recréer une dynamique de réseau autour de l'art roman saintongeais** : accompagner la redynamisation des patrimoines romans saintongeais portée par la communauté d'agglomération et l'office de Tourisme (notamment sur les ressources documentaires).
- **Assurer la formation continue des guides-conférenciers du territoire** : régulariser les journées d'actualités avec les guides ; recréer des espaces d'échanges professionnels aujourd'hui trop irréguliers ; porter les attentes au niveau du réseau régional.
- **Structurer le partenariat avec le BTS tourisme du lycée Bellevue** : élaborer des outils multilingues, participer à la formation initiale des étudiants (accueil de stages, co-construction d'animations), participer aux réflexions sur l'équilibre patrimoine et tourisme.
- **Intégrer ou créer des connexions avec les réseaux** : CAUE, Maisons de l'architecture de Nouvelle-Aquitaine, Via antiqua, Routes historiques de Saintonge, ...



Objectif 4.3 : Mieux valoriser l'artisanat et l'artisanat d'art, les métiers du patrimoine

Le territoire est riche de nombreux artisans et artisans d'art, travaillant des matières diverses, entre restauration et création. Or l'artisanat d'art n'est pas structuré et identifié comme un atout du territoire. Souvent isolés, les artisans ne sont pas mis en lumière et confondus avec d'autres pratiques plus ou moins hétéroclites.

Les élus du bassin de vie se sont positionnés pour accompagner la reconnaissance de cette richesse locale, pour sa lisibilité et son développement. Ils s'appuient sur la mission VAH pour créer des connexions entre ces métiers hier et aujourd'hui, entre les patrimoines mobiliers et la restauration ainsi que la création.

→ Actions pour l'atteindre

- **Valoriser les équipes professionnelles lors des chantiers** : organiser des temps d'échanges entre les artisans et le public, voire prévoir un espace dédié sur le chantier (sur le modèle de la restauration de Saint-Eutrope), valoriser les savoir-faire via des interviews directes et différées, des conférences et des expositions sur les réalisations.
- **Systématiser la programmation des Journées européennes des Métiers d'Art dont le volet scolaire et porté par VAH** sur le territoire : élargir la programmation à l'échelle du bassin de vie, renforcer les propositions de rencontres avec les artisans d'art en temps scolaire, proposer des passerelles avec les centres de formation.
- **Consolider les liens avec les structures d'insertion** : valoriser les structures d'insertion sur les chantiers (Le Sas pour les travaux de maçonnerie et pierre de taille, les ateliers Saint-Fiacre pour les espaces verts), proposer des actions de médiation à destination des salariés en parcours, en lien avec les équipes encadrantes, mobiliser les ateliers Saint-Fiacre lors des rendez-vous aux jardins.
- **Soutenir les partenariats avec les filières de formation** pour promouvoir les métiers de l'artisanat : pérenniser la convention-cadre avec l'EREA Théodore Monod, décliner la convention-cadre métiers d'art de l'agglomération avec la Chambre de Commerce et d'Industrie aux champs du label VAH pour mettre en lumière les savoir-faire.
- **Renforcer les actions autour de l'artisanat** à chaque temps fort du patrimoine : programmer des démonstrations, des initiations et des présentations des travaux à l'occasion des temps forts (fléchage d'actions sur la restauration d'œuvres d'art, du patrimoine bâti...).



Objectif 4.4 : Soutenir les artistes et la création artistique du territoire

La ville de Saintes rassemble plusieurs compagnies artistiques professionnelles et plusieurs ateliers de théâtre amateur. Elle compte de nombreux artistes musiciens classiques et actuels (la musique est au cœur des pratiques culturelles), des plasticiens professionnels et des collectifs de peintres amateurs. Ce vivier dynamique et créatif permet d'ouvrir les projets vers des champs sensibles. Les élus soutiennent le développement de ce terreau artistique et mène une politique culturelle basé sur les passerelles artistiques, en intégrant le label VAH à la chaîne d'acteurs.

→ Actions pour l'atteindre

- **Pérenniser le soutien des compagnies artistiques locales** : dédier des enveloppes budgétaires à la programmation mêlant patrimoine et arts telles les visites théâtralisées ou les balades poétiques ; créer et animer 1 PEAC annuel avec intervention d'un artiste professionnel ; scénographier les expositions avec un professionnel ; mettre à disposition les espaces de l'hostellerie pour des sorties d'ateliers (compagnies professionnelles et amateurs).
- **Favoriser les résidences d'artistes** : créer une résonance entre création contemporaine et patrimoines ou collections mobilières ; faciliter l'accueil d'artistes dans la ville en lien avec les musées et les dispositifs type maisons des artistes ; valoriser les cultures urbaines dynamiques sur le bassin de vie.

- **Poursuivre le partenariat avec l'éducation nationale pour développer la pratique artistique** des enfants tout au long de leur scolarité ; contribuer à la candidature au dispositif « Cité éducative » pour le quartier Politique de la ville, qui comprend un volet EAC.
- **Continuer les partenariats avec le Gallia, l'Abbaye-aux-Dames la cité musicale et le conservatoire de musique et de danse** : proposer des actions en passerelle dans les programmations de ces 3 piliers culturels saintais (visite dans les coulisses du théâtre, séances d'archi-ciné, visites décalées, pauses patrimoine et musique...)



Objectif 4.5 : Développer une stratégie de communication adaptée

La stratégie de communication doit permettre de mieux communiquer en amont sur le programme d'activités, d'atteindre de nouveaux publics, en complétant la communication « physique » par une communication digitale, de mieux informer les habitants et visiteurs ...

Les élus positionnent le service communication comme pivot de cette stratégie, la mission VAH travaillera en lien étroit avec ce service pour croiser la ligne graphique nationale des VPAH et l'identité graphique locale, toute juste renouvelé à travers la mise en place de la marque de territoire.

→ Actions pour l'atteindre

- **Déployer un plan de communication multicanal en résonance avec la ligne graphique nationale des VPAH** : pérenniser l'utilisation du logo VPAH sur tous les supports, décliner l'identité visuelle sur les supports et trouver l'équilibre avec la ligne graphique locale.
- **Atteindre de nouveaux publics, en complétant la communication « physique » par une communication digitale** : poursuivre les campagnes d'affichage, s'appuyer sur la dynamique des réseaux sociaux, participer à la refonte de la présentation VAH dans le site internet municipal, créer des renvois vers les sites internet ressources.
- **Être plus lisible et visible sur le territoire de l'agglomération, avec des outils communs (CdA et OT), ainsi qu'une marque de territoire partagée** : pérenniser les supports co-construits avec l'Office de Tourisme pour la saison estivale ; alimenter les relais de proximité (tableau des actions à mieux partager).
- **Dynamiser l'image des patrimoines, attirer de nouveaux partenaires** : diversifier les supports de communication et les formats ; développer des propositions décalées pour capter de nouveaux publics ou intéresser des structures qui pourraient s'impliquer dans des opérations de mécénat sur les grands projets.



Objectif 4.6 : Participer au réseau régional des VPAH

Le réseau régional, coordonné par la DRAC, en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine et avec l'échelon national, a pour objectif l'étude, la promotion et la valorisation des actions conduites par les chef(fe)s de projet VPAH au sein de la région Nouvelle-Aquitaine (28 territoires sont labellisés VPAH). Il œuvre pour inscrire le réseau et ses professionnels dans l'écosystème culturel et patrimonial régional. Il favorise également les échanges d'expériences et d'approches. Le réseau porte des projets à l'échelle régionale (études thématiques et éditions, animations, outils de communication...) en articulation avec les échelons locaux.

Les élus ont conscience de la richesse de la mise en réseau des attentes, problématiques et savoir-faire, mais aussi de l'importance d'intégrer un réseau structuré pour échanger avec les institutions et partenaires régionaux et nationaux.

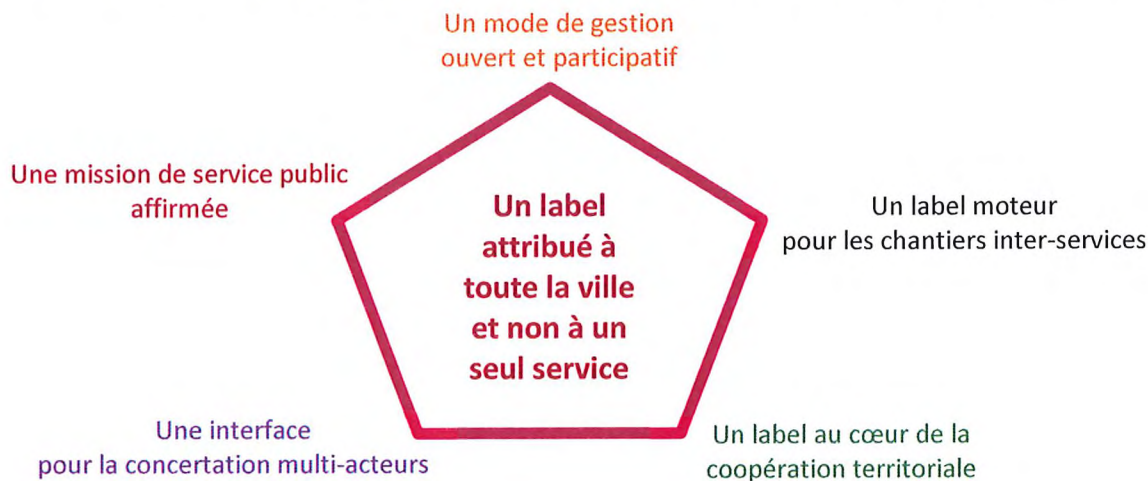
→ Actions pour l'atteindre

- **Participer aux réflexions sur le devenir du label** : partager réflexions, attentes et réalités de terrain et les faire remonter aux différents échelons engagés dans l'évolution du label VPAH.
- **Contribuer à la dynamique du réseau régional** : participer aux publications, contribuer aux actions transversales programmées...
- **Accueillir des rencontres professionnelles en rotation avec les autres territoires** : ces rencontres sont conçues sur-mesure par les territoires labellisés pour être au plus près du terrain et partager des pratiques propres aux VPAH tout en s'ouvrant aux autres réseaux.
- **Maintenir l'accueil des stagiaires du réseau** : faciliter l'accueil logistique des stagiaires du réseau, mettre à leur disposition un poste de travail.
- **Développer des échanges dédiés aux sites UNESCO dans les VPAH de Nouvelle-Aquitaine.**

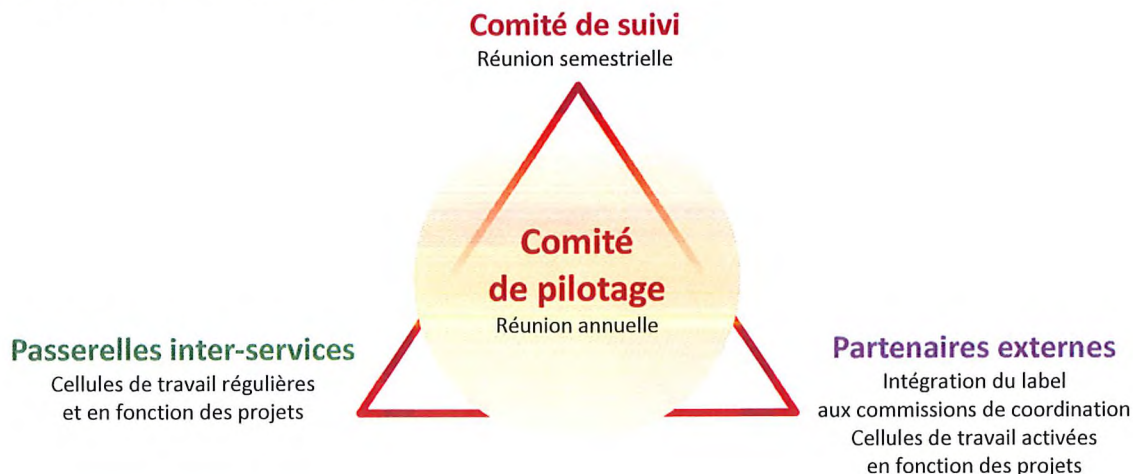


GOVERNANCE DU LABEL

→ Les 5 piliers de la nouvelle gouvernance du label Saintes Ville d'art et d'histoire



→ L'organisation de la gouvernance

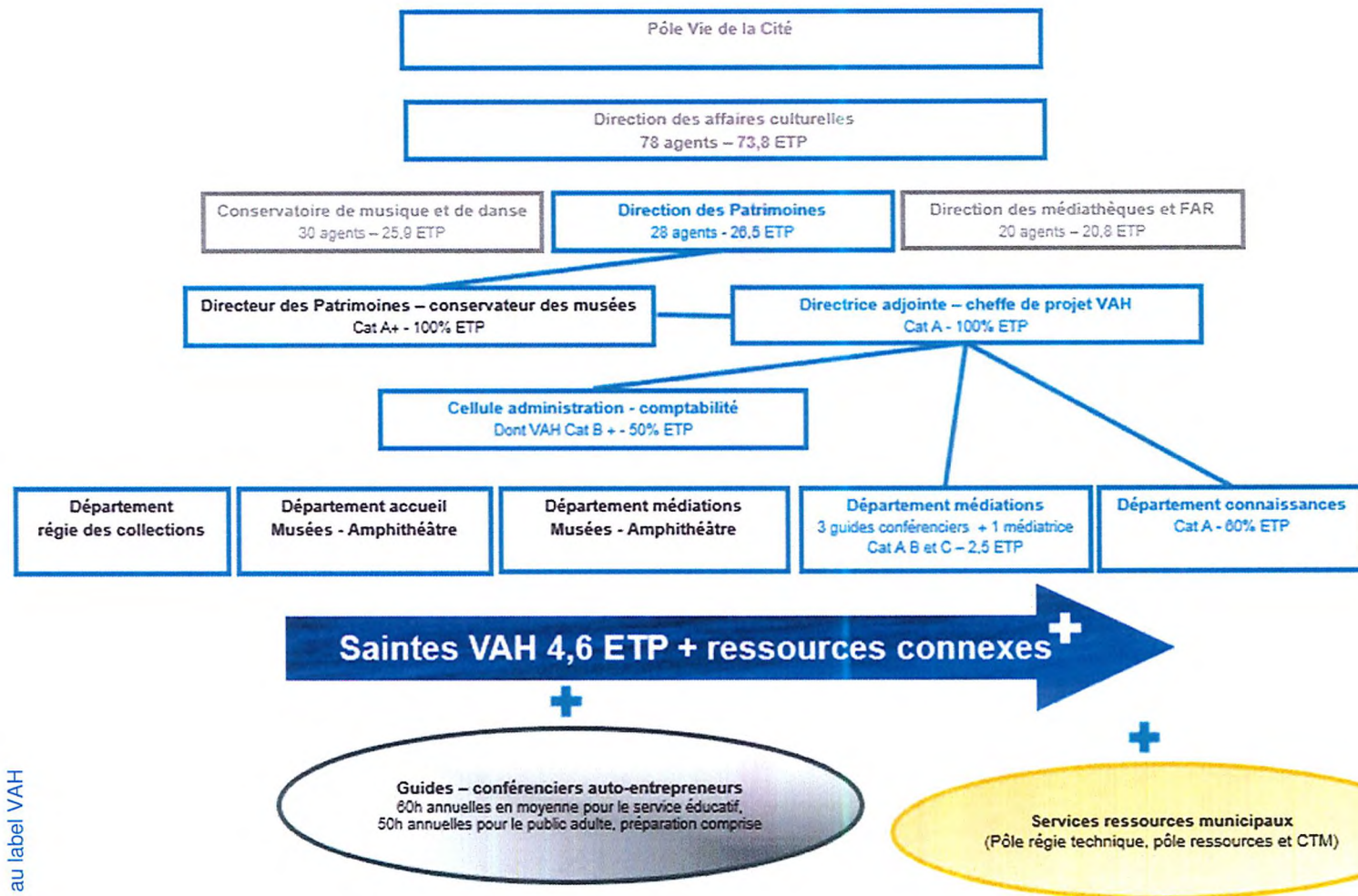


Composition du comité de pilotage

- Elus municipaux
- DRAC
- Conseil Régional
- Techniciens municipaux en charge des patrimoines, de la culture, du cadre de vie des bâtiments, de l'urbanisme
- Elus intercommunaux en charge du tourisme, de l'enfance-jeunesse, de la politique de la ville et du PLUi
- Techniciens intercommunaux en charge de l'enfance-jeunesse, de la politique de la ville, du PLUi et du tourisme
- Education nationale
- Office du Tourisme
- Architectes, urbanistes, paysagistes travaillant sur des projets du territoire
- Associations patrimoniales locales
- Habitants
- Compagnies artistiques

Composition du comité de suivi

- Elus municipaux
- Techniciens municipaux en charge des patrimoines, de la culture, du cadre de vie des bâtiments, de l'urbanisme
- Elus intercommunaux en charge du tourisme, de l'enfance-jeunesse, de la politique de la ville et du PLUi
- Techniciens intercommunaux en charge de l'enfance-jeunesse, de la politique de la ville, du PLUi et du tourisme
- Education nationale
- Office du Tourisme
- Experts invités en fonction de l'actualité des projets (architectes, urbanistes, paysagistes travaillant sur des projets du territoire)



Direction des patrimoines
L'hostellerie, 11 rue Mauny (accès par la place de l'Echevinage), 17100 SAINTES

→ Projection budgétaire annuelle sur la base du maintien des enveloppes (hors investissement)

Dépenses annuelles		Recettes annuelles	
Charges à caractères générales (bâtiments, fluides, postes de travail)	30 k€	Ville de Saintes	249 k€
Recherches, partenariats scientifiques	10 k€	Régie de recettes	10 k€
Prestation / conception Réalisation des actions	36 k€	Subvention DRAC (sur lignes VAH et projets)	10 K€
Technique / logistique	10 k€	Région Nouvelle-Aquitaine	10 K€
Communication (agenda trimestriel, programmes thématiques, outils numériques)	8 k€	Autres selon projets (EAC, politique de la ville...)	5 K€
Charges de personnel (sur budget RH : 2 cadres A - 0,9 cadres B – 1,7 cadres C)	190 k€		
TOTAL	284 K€	TOTAL	284 K€

PERSPECTIVES : VERS UN PAH ?

Plusieurs réflexions sur l'extension de Ville à Pays d'art et d'histoire ont été menées, sans toutefois aboutir :

- Projet d'extension en 2001 à l'échelle de la communauté de communes
- Projet d'extension en 2011 sur l'idée novatrice d'un fleuve d'art et d'histoire avec Cognac, mais l'option interdépartementale n'a pas été validée et Cognac est devenue Ville d'art et d'histoire
- Projet d'extension en 2015, suite à la création de la communauté d'agglomération de Saintes au 1er janvier 2013, qui a fait du patrimoine un axe majeur de sa politique.

L'affirmation du label au sein de la mission de service public, l'imbrication étroite des thèmes développés entre les échelons territoriaux communal et intercommunal et l'articulation de leur compétence, le renforcement des patrimoines transversaux au territoire (cité gallo-romaine, fleuve, terre romane...) ont posé l'enjeu du renouvellement du label sur la ville ou sur un territoire élargi.

Les élus ont souhaité que le nouveau projet soit appuyé sur la stratégie municipale, en étroite cohérence avec celle de l'agglomération.

Des actions de préfiguration associant la mission Ville d'art et d'histoire seront menées dans le cadre de la convention 2024-2034 sur le bassin de vie sur les axes suivants :

- Projet de valorisation Saintes antique incluant les aqueducs,
- Valorisation des patrimoines romans,
- Travaux sur le grand paysage et la vallée fluviale,
- Feuille de route sur la politique de la ville
- Travaux sur les volets documentaires et ressources du PLUi et du SPR.

L'objectif est de préparer le Pays d'art et d'histoire pour le prochain projet décennal.

EN SYNTHÈSE

DYNAMIQUE 1

Une ville singulière et plurielle
La connaissance comme socle de projets



Objectif 1
Étudier, comprendre et mettre en lumière les patrimoines saints

Objectif 2
Capitaliser et enrichir la connaissance du territoire en lien avec les centres de ressources

Objectif 3
Favoriser la recherche scientifique en lien avec les universités régionales et espaces ressources

Objectif 4
Accompagner l'évolution des outils de l'urbanisme patrimonial pour mettre en lumière tous les patrimoines, particulièrement le patrimoine contemporain

Objectif 5
Amplifier le travail scientifique et l'élargir aux patrimoines naturels : la trame verte et bleue, la nature et la biodiversité en ville, les paysages urbains et leurs usages

Objectif 6
Renforcer l'accessibilité de tous aux patrimoines saints, en s'appuyant sur un plan de numérisation

DYNAMIQUE 2

Une ville préservée et durable
La qualité du cadre de vie et l'équilibre nature-culture comme avenir



Objectif 1
Copiloter la restauration et la valorisation du patrimoine monumental

Objectif 2
Contribuer à l'évolution du SPR, la mise en place des PDA et accompagner l'élaboration du volet patrimonial PLUi

Objectif 3
Développer la prise en compte de la qualité architecturale, du cadre de vie et du paysage dans les outils de l'urbanisme et les opérations d'aménagement

Objectif 4
Amplifier les outils et la programmation autour des enjeux paysagers, environnementaux et de la transition écologique

Objectif 5
Favoriser la création architecturale du territoire à partir du projet de requalification du site Saint-Louis

Objectif 6
Renforcer la médiation et la valorisation de l'architecture contemporaine

DYNAMIQUE 3

Une ville accessible et inclusive
Le bien-être et l'accessibilité pour tous comme pilier de l'offre de découverte



Objectif 1
Positionner le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine comme clé d'entrée de la découverte de Saintes

Objectif 2
Renouveler et diversifier les outils d'interprétation et de médiation en équilibrant outils manuels, pratique artistique et supports numériques

Objectif 3
Mettre en réseau les espaces patrimoniaux et culturels en intégrant la valorisation environnementale au cœur des cheminements et parcours

Objectif 4
Renouveler les publics

Objectif 5
Participer aux événements nationaux et temps forts

MOYENS

Un budget annuel adapté aux objectifs et actions
Des agents dédiés

DYNAMIQUE 4

Une ville revitalisée et attractive
Le rayonnement du label comme moteur pour le bassin de vie



Objectif 1
S'appuyer sur le dispositif Action Cœur de ville pour développer l'économie du patrimoine

Objectif 2
Déployer une stratégie patrimoniale et touristique cohérente et consolidée déclinant le schéma de développement touristique de l'agglomération

Objectif 3
Mieux valoriser l'artisanat et l'artisanat d'art, les métiers du patrimoine

Objectif 4
Soutenir les artistes et la création artistique du territoire

Objectif 5
Développer une stratégie de communication adaptée

PERSPECTIVES

Vers un Pays d'art et d'histoire ?



Une ville singulière et plurielle



Un territoire préservé et durable



Un territoire solide, accessible et inclusif



Un territoire de développement économique



Un territoire ouvert, revitalisé et attractif